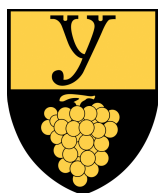


# **RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2018**



# RAPPORT DE GESTION 2018

## DE LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE

### DE ΓΑ ΜΟΝΙCΙΠΑΛΙΤΗ Δ.ΥΒΟΚΝΗ

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- ⇒ de l'art. 93c de la loi sur les communes (LC),
- ⇒ de l'art. 34 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom),
- ⇒ de l'art. 94 du règlement du Conseil communal d'Yverne (RCC),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

<b>Conseil communal</b> .....	3
Organisation du Conseil communal .....	3
Sommaire des séances .....	5
<b>Municipalité</b> .....	7
Organisation de la Municipalité .....	7
Activité générale .....	8
Relations extérieures .....	8
<b>Votations et élections</b> .....	10
<b>Administration générale</b> .....	12
Greffé municipal .....	12
Archives communales .....	13
Naturalisations .....	13
Service informatique .....	15
Personnel communal .....	17
<b>Service des finances</b> .....	19
Bourse communale .....	19
Impôts .....	21
Office de la population .....	22
<b>Transports - Mobilité</b> .....	26
<b>Patrimoine vert</b> .....	27
Vignes communales .....	27
Forêts .....	29
Terrains agricoles .....	29
Terrains de sport .....	30
<b>Urbanisme</b> .....	31
Aménagement du territoire .....	31
Police des constructions .....	31
Police des campings .....	34
<b>Politique énergétique</b> .....	34
<b>Circulation et stationnement</b> .....	35
<b>Ecoles</b> .....	36
<b>Santé</b> .....	36
<b>Cohésion sociale</b> .....	36
<b>Service des eaux</b> .....	37
Réseau de distribution d'eau .....	37
Secteur des eaux .....	38
<b>Epuration</b> .....	39
<b>Protection de la population</b> .....	40
<b>Travaux publics</b> .....	41
Secteur voirie .....	41
<b>Assainissement</b> .....	42
Gestion des déchets .....	42
<b>Bâtiments</b> .....	43
<b>Eclairage public</b> .....	43
<b>Sécurité publique</b> .....	43
<b>Conclusions</b> .....	45

## CONSEIL COMMUNAL

### Organisation du Conseil communal

Au 31 décembre 2018

#### Bureau du Conseil élargi

Président	Bernasconi Christian
1 <sup>er</sup> vice-président	Durnat Charles-André
2 <sup>e</sup> vice-président	Stalder Guy
Scrutateurs	Glauser Claire Minod Ludovic
Scrutateurs suppléants	Polzer Zuzarte Annette Roux Sébastien
Secrétaire	Deladoey Véronique
Huissier	Müller Francis

#### Commissions permanentes

##### Commission de gestion

Mmes et MM.	Bernasconi Yschelle Engel Oriane Hüttenmoser Marc Maret Jean-Daniel Stalder Guy Turrian Sébastien Wagner Susanna
-------------	--

##### Commission des finances

MM.	Crot Jean-Louis Deladoey Frédéric Kohli Charles-Henri Verdon Stéphane <i>1 siège à repourvoir</i>
-----	---

##### Commission communale de recours

MM.	Conus Marc-André Crot Jean-Louis
-----	-------------------------------------

#### Délégations permanentes

##### Stand des Grandes Iles d'Amont

<i>Délégués au Conseil intercommunal</i>	Maret Jean-Daniel Conus Marc-André
--	---------------------------------------

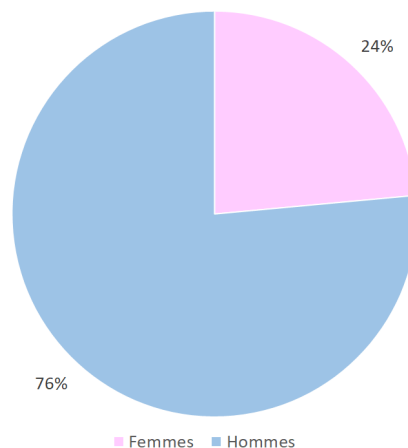
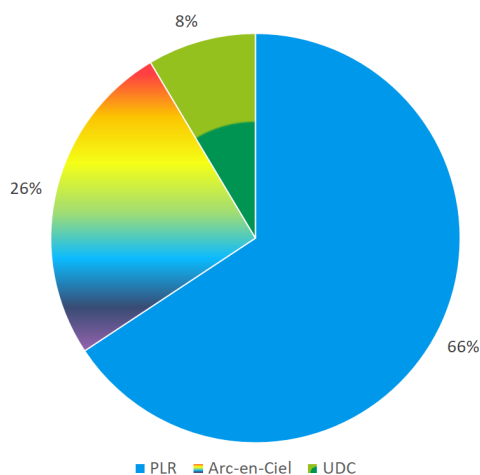
#### Démissions

Ont démissionné du Conseil communal en 2018 :

- ⇒ M. Jean-Daniel Suardet,
- ⇒ M. Jacques Cuttelod.

**Composition du Conseil communal au 31 décembre 2018**

Nom	Prénom	Adresse	Parti / groupement
Aeppli	Serge	La Coche 23	UDC
Allenbach	Tania	Rue du Collège 15	Arc-en-Ciel
Ansermoz	Jean-Luc	Les Rennauds 16	PLR
Barbay	Alain	Versvey 42	PLR
Benassi	Marco	Aux Planteaux 1	PLR
Bernasconi	Christian	Vers-Monthey 4	PLR
Bernasconi	Yschelle	Vers-Monthey 4	Arc-en-Ciel
Blanc	Pierre-Alain	Le Grand-Pré 2	PLR
Bournoud	Claude André	Les Rennauds 42	PLR
Conus	Marc-André	Versvey 30	PLR
Crot	Jean-Louis	Les Maisons Neuves 24	Arc-en-Ciel
Deladoey	Frédéric	Les Maisons Neuves 6	PLR
Dervey	Nicolas	Vers la Cour 33	PLR
Durgnat	Charles-André	Les Maisons Neuves 17	Arc-en-Ciel
Engel	Oriane	Vers la Cour 2	PLR
Gluser	Claire	Vers-Monthey 4b	Arc-en-Ciel
Hüttenmoser	Marc	La Magnénaz 5	PLR
Isoz	Maxime	Les Portes Rouges 1	PLR
Kohli	Charles-Henri	Les Tannes 2	PLR
Lüthi	François	Rue du Collège 9	UDC
Maret	Jean-Daniel	Vers Morey 42	PLR
Merli	Raphaël	Vers Morey 23	PLR
Minod	Ludovic	Les Jaccolats 14	PLR
Monod	Luc	Les Maisons Neuves 9	PLR
Morier	Yves	Vers-Monthey 3	Arc-en-Ciel
Nicolier	Danielle	Les Maisons Neuves 9	Arc-en-Ciel
Petter	Sarah	Vers la Ryt 2	Arc-en-Ciel
Polzer Zuzarte	Annette	Champ Rogier 2	PLR
Roux	Sébastien	Versvey 8	PLR
Stalder	Guy	Les Blettaux 1	UDC
Suardet	Martin	Champ Rogier 12	PLR
Turrian	Sébastien	Les Maisons Neuves 30	PLR
Verdon	Stéphane	En Tronchet 1	PLR
Wagner	Susanna	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel
<i>1 siège à repourvoir</i>			PLR



## Sommaire des séances

### Séance du 15 février 2018

#### Préavis no 01-2018

#### **Modification des statuts du Groupement forestier des Agittes (GFA) et relèvement de son plafond d'endettement**

Adopté à l'unanimité

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ approbation cantonale du nouveau règlement de police,
- ⇒ mise en location de six places de parc à l'ancienne gare d'Yvorne,
- ⇒ mise en ligne du nouveau site Internet [www.yvorne.ch](http://www.yvorne.ch),
- ⇒ recherche d'un banneret communal pour la Fête des Vignerons 2019.

### Séance du 17 mai 2018

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ découverte d'anomalies dans la promotion et la vente des vins dans les cadre du contrôle fiduciaire de l'exercice 2017,
- ⇒ externalisation de l'analyse technique des dossiers de police des constructions,
- ⇒ point de situation sur la recherche d'un lieu pour la création d'une zone d'ébats pour chiens,
- ⇒ point de situation sur le nombre et le type de points lumineux du parc d'éclairage public de la commune,
- ⇒ rénovation de la Fontaine de la Croisée,
- ⇒ adoption d'un nouveau règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population,
- ⇒ migration de la téléphonie communale vers la technologie IP et renforcement de la sécurité informatique,
- ⇒ conséquences de la mise en œuvre du nouveau cadre légal en matière de naturalisations.

### Séance du 28 juin 2018

#### Préavis no 02-2018

#### **Rapport de gestion et comptes 2017**

Adopté à l'unanimité

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ mise en location de 12 places de stationnement au parking de Vers la Cour,
- ⇒ installation d'un éclairage à l'arrêt de bus du Lac Vernay,

- ⇒ introduction de la nouvelle taxe annuelle d'entretien des canalisations de 20 centimes par mètre cube d'eau consommée dans la facturation de l'épuration 2018,
- ⇒ augmentation de l'offre en transports publics entre Aigle et Villeneuve,
- ⇒ bilan des caves ouvertes 2018 du Domaine de la Commune.

### Séance du 11 octobre 2018

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ travaux préliminaires à la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey,
- ⇒ bilan des vendanges 2018,
- ⇒ fin des travaux de protection du captage de Versvey contre les chutes de pierres,
- ⇒ statistique de fréquentation du site Internet communal,
- ⇒ nomination de deux bannerets communaux pour la Fête des Vignerons 2019.

### Séance du 29 octobre 2018

#### Préavis no 04-2018

#### **Arrêté d'imposition pour l'année 2019**

Adopté à l'unanimité

### Séance du 22 novembre 2018

#### Préavis no 03-2018

#### **Adoption du nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire**

Adopté à l'unanimité, avec trois amendements au règlement

#### **Communications de la Municipalité**

- ⇒ modification de l'îlot du carrefour rue du Collège / Vers la Cour,
- ⇒ point de situation sur l'avancement du dossier de création d'une STEP régionale,
- ⇒ abattage du tilleul des Portes Rouges pour des motifs sanitaires.

### Séance du 13 décembre 2018

#### Préavis no 05-2018

#### **Modification du règlement sur la gestion des déchets**

Adopté à l'unanimité

**Préavis no 06-2018****Budget communal pour 2019**

Adopté à la majorité moins une abstention

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ engagement de travaux imprévisibles et urgents dans les vestiaires du terrain de football de Pré Nové,
- ⇒ signature d'une convention avec la Commune de Roche pour le déplacement de l'entrée de localité au lieu-dit "La Coche", dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle limitation de vitesse,
- ⇒ bilan de l'opération de promotion "Vacherin Mont d'Or AOP",
- ⇒ annonce de la sélection du Clos de L'Abbaye 2017 comme Vin d'honneur du Conseil d'Etat vaudois pour l'année 2019.

## MUNICIPALITÉ

### Organisation de la Municipalité



**Chollet Edouard**  
Syndic

**Administration générale**  
**Finances**  
**Mobilité**

PLR

Administration  
Personnel  
Finances  
Impôts  
Transports publics



**Bassang Alain**  
Municipal

**Patrimoine vert**  
**Tourisme**

PLR

Vice-syndic 2019-2020

Vignes  
Terrains agricoles  
Forêts  
Chemins pédestres  
Tourisme  
Dangers naturels



**Deregis Isabelle**  
Municipale

**Urbanisme**

PLR

Vice-syndique 2018-2019

Service de l'urbanisme  
Police des constructions  
Stationnement  
Campings



**Frutschi Marie-Hélène**  
Municipale

**Ecoles**  
**Santé**  
**Cohésion sociale**  
**Cultes**

PLR

Enseignement  
Santé publique  
Cultes  
Prévoyance sociale cantonale  
Vie associative et culture  
Relations intergénérationnelles



**Minod Eric**  
Municipal

**Eaux**  
**Epuration**  
**Protection de la population**

PLR

Vice-syndic 2020-2021

Service des eaux  
Réseau d'égouts  
Station d'épuration  
Défense contre l'incendie  
Protection civile



**Müller Jacques Henri**  
Municipal

**Travaux publics**  
**Assainissement**

PLR

Vice-syndic 2016-2017

Routes  
Parcs et promenades  
Cimetière et inhumations  
Ordures ménagères et décharge  
Contrôle et entretien des collecteurs  
Stand de tir intercommunal



**Weibel Michel**  
Municipal

**Bâtiments**  
**Sécurité publique**  
**Energie**

PLR

Vice-syndic 2017-2018

Bâtiments communaux  
Energie et éclairage public  
Sécurité publique  
Installations sportives

## Activité générale

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a tenu 45 séances hebdomadaires, dont une *extramuros* à L'Abbaye.

Durant celles-ci, la Municipalité a traité de nombreux dossiers provenant de tous les dicastères et a répondu à de nombreuses sollicitations de tout ordre.

Certains dossiers ont toutefois pris une place importante dans les débats de la Municipalité. Citons notamment :

- ⇒ la découverte d'anomalies comptables dans la promotion et la vente des vins du Domaine de la Commune,
- ⇒ l'amélioration de la gestion et de l'analyse des demandes d'autorisation de construire,
- ⇒ la gestion de la circulation et du stationnement dans le village,
- ⇒ l'application stricte du cadre légal en matière de contraventions de compétence municipale,
- ⇒ l'application pratique et la révision de divers règlements communaux,
- ⇒ le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) et l'état général du réseau,
- ⇒ le projet de STEP régionale,
- ⇒ la sécurisation du secteur du Pré de l'Oie et la valorisation de la parcelle communale no 134.

A cet égard, la Municipalité relève que la charge de

travail dans certains dicastères a fortement augmenté durant l'année écoulée, entraînant de facto un allongement notable de la durée des séances hebdomadaires et l'augmentation du travail dévolu à l'administration.

Afin d'assurer une meilleure compréhension à long terme et un meilleur suivi des décisions municipales, un nouveau mode de rédaction du procès-verbal des séances de l'exécutif a été mis en œuvre dès l'entrée en fonction du nouveau secrétaire municipal. Ce document dispose désormais d'un index qui sert de fil rouge pour les opérations d'archivage, dans le sens que les titres du procès-verbal de la Municipalité correspondent strictement à l'adresse de classement des documents y relatifs.

## Relations extérieures

### Réunion des syndics du district d'Aigle

*Pour mémoire, la réunion des syndics du district d'Aigle est un organe consultatif qui ne dispose pas de pouvoir décisionnel. Le contenu de ses réunions garde donc un caractère confidentiel, à l'instar d'un groupe de travail. Son secrétariat est assumé par la Préfecture du district.*

Les syndics du district se sont réunis à quatre reprises durant l'année écoulée, dans l'une ou l'autre des communes du district.

Lors de ces rencontres, les syndics ont notamment abordé les thèmes suivants :

- ⇒ le projet de Conseil des jeunes du Chablais,
- ⇒ la visite du district par le Conseil d'Etat en mars 2019,
- ⇒ la ligne Sud-Léman St-Gingolph - Evian,
- ⇒ les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2020).

L'une de ces rencontres a réuni les syndics et les députés représentant notre district au Grand Conseil.

### Séances intermunicipales

Durant l'année 2018, une séance intermunicipale a été organisée avec l'exécutif d'Aigle, séance au cours de laquelle a notamment été abordée l'étude d'opportunité d'une fusion de communes dans la région menée unilatéralement par notre voisine.

Une rencontre spécifique à l'étude des comptes 2018 de la STEP a également eu lieu en fin d'année avec la Municipalité de Corbeyrier.

### Visite préfectorale

La visite annuelle de Mme la Préfète du district a eu lieu le 16 novembre 2018.

Au niveau de l'administration, cette visite a essentiellement été consacrée cette année à passer en revue les nombreuses mesures correctrices et adaptations de certaines pratiques administratives ayant dû être engagées en cours d'année.

S'agissant du contrôle de l'activité du délibérant, cette rencontre a permis de constater qu'une révision du règlement du Conseil communal devra être engagée sans tarder, dans le but de mieux structurer le fonctionnement en application du droit supérieur, notamment s'agissant du dépôt et de la distribution des rapports des commissions. Mme la Préfète du district a également demandé que lesdits rapports soient mieux formalisés au niveau de leur présentation et de la rédaction de leurs conclusions. Un aide-mémoire a dès lors été mis au point d'entente entre le bureau du Conseil et le Greffe municipal et sera dorénavant systématiquement mis à la disposition des commissions.

Cette visite s'est terminée par une discussion d'ordre général avec la Municipalité.

### Séances hors les murs dans les quartiers d'Yvorne

Deux séances hors les murs ont eu lieu durant l'année écoulée, soit :

- ⇒ le 18 avril à Vers Morey,
- ⇒ le 17 octobre aux Rennauds.

Ces réunions ont été suivies d'échanges avec les habitants des quartiers concernés, agrémentées du verre de l'amitié.

### Réceptions officielles

Afin de garantir de bons rapports avec les communes environnantes, mais également avec les services intercommunaux, nous avons reçu, à l'occasion de repas informels, la Municipalité de Leysin et les collaborateurs du poste de Gendarmerie d'Aigle.

En 2018, nous avons également eu l'honneur de recevoir la commission des finances du Grand Conseil qui a tenu l'une de ses assises dans notre commune.

La Municipalité s'est également déplacée à Ollon pour une rencontre informelle entre les exécutifs et les députés du district.

Au niveau local, nous avons reçu les nouveaux habitants à l'occasion d'un apéritif, le 14 mars 2018. Une douzaine de nouveaux résidents y a participé.

La traditionnelle réception des jeunes citoyens entrant dans le corps électoral a quant à elle eu lieu le 19 avril 2018. Cinq jeunes gens y ont participé sur les dix qui étaient invités. Chaque invité a reçu un stylo gravé à son nom, afin de marquer sa majorité.

Enfin, le Noël des Aînés a réuni 91 personnes en date du 20 décembre 2018.

## VOTATIONS ET ÉLECTIONS

Le corps électoral d'Yvorne se présente comme suit au 31 décembre dernier :

	2018	2017
Citoyens suisses	715	728
Citoyens étrangers	80	82
<b>Total des électeurs</b>	<b>795</b>	<b>810</b>

Il a été convoqué à quatre reprises durant l'année écoulée.

### Votations fédérales et cantonales

#### Votation fédérale du 4 mars 2018

1. Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	362	205'478	2'358'086
NON	60	27'414	445'464

2. Initiative populaire "Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	94	56'954	833'837
NON	342	185'045	2'098'302

#### Votation cantonale du 4 mars 2018

1. Initiative populaire "pour le remboursement des soins dentaires"

	Yvorne	Vaud
OUI	133	98'216
NON	289	133'272

#### Votation fédérale du 10 juin 2018

1. Initiative populaire du 1er décembre 2015 "Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale !" (initiative Monnaie pleine)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	48	31'425	442'387
NON	218	116'032	1'379'540

2. Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJA)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	241	130'953	1'326'207
NON	26	17'345	492'024

#### Votation fédérale du 23 septembre 2018

1. Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres" qui a été retirée)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	247	144'522	1'475'165
NON	30	23'034	529'268

2. Initiative populaire du 26 novembre 2015 "Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques" (initiative pour des aliments équitables)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	155	106'484	774'827
NON	121	60'309	1'227'301

3. Initiative populaire du 30 mars 2016 "Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	142	94'390	628'463
NON	132	70'968	1'358'712

#### Votation fédérale du 25 novembre 2018

1. Initiative populaire du 23 mars 2016 "Pour la dignité des animaux de rente agricoles" (Initiative pour les vaches à cornes)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	126	77'770	1'145'099
NON	217	111'091	1'383'911

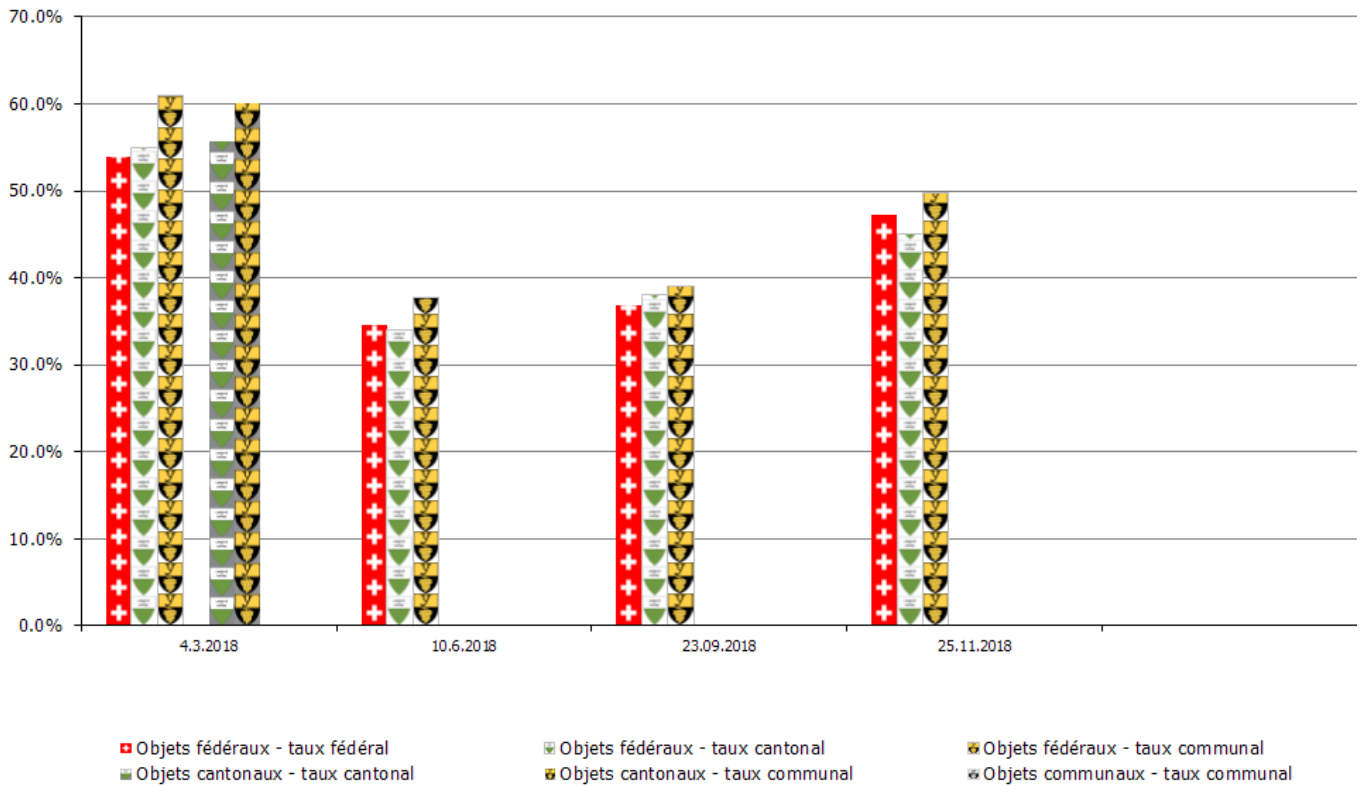
2. Initiative populaire du 12 août 2016 «Le droit suisse au lieu de juges étrangers" (initiative pour l'autodétermination)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	90	46'192	872'803
NON	261	151'413	1'712'999

3. Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	195	102'055	1'666'844
NON	157	95'277	910'326

**Taux de participation aux votations et élections de l'année 2018**



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Greffe municipal

En plus du secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, de préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le Greffe municipal est en charge des missions suivantes :

- ⇒ relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district,
- ⇒ relations intercommunales,
- ⇒ politique d'information et de communication,
- ⇒ gestion du site Internet,
- ⇒ coordination de la rédaction du journal communal "Le Vuarnéran",
- ⇒ gestion administrative du personnel communal,
- ⇒ gestion de l'informatique communale,
- ⇒ gestion des archives communales,
- ⇒ organisation de manifestations municipales,
- ⇒ établissement d'actes officiels divers,
- ⇒ établissement de la statistique des logements vacants,
- ⇒ gestion administrative du cimetière,
- ⇒ traitement des dossiers de naturalisation,
- ⇒ collaboration à l'organisation des votations et élections,
- ⇒ suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal,
- ⇒ coordination et suivi administratif des dossiers de police des constructions,
- ⇒ établissement de la statistique trimestrielle des constructions,
- ⇒ gestion du registre des citernes à hydrocarbures, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ délivrance des avertissements et contraventions de compétence communale,
- ⇒ délivrance des autorisations pour manifestation publique et des patentes,
- ⇒ police des établissements publics,
- ⇒ mise en œuvre des essais d'alarme de la protection civile au niveau local,
- ⇒ suivi administratif de la prise en charge temporaire des choses mobilières laissées par les locataires expulsés dans le cadre procédures d'exécution forcée menées par la Justice de Paix,
- ⇒ support aux activités de promotion dans le cadre de la vente des vins du Domaine de la Commune,
- ⇒ renseignements divers à la population.

Durant l'année écoulée, la création, la formalisation et la mise à niveau de nombreuses procédures admi-

nistratives ont dû être engagées, parfois en urgence, afin de respecter le cadre légal en vigueur et garantir l'égalité de traitement. Ces nouveaux modes de fonctionnement ont augmenté d'autant le volume de travail à effectuer, en particulier dans le domaine de la police des constructions.

Il en a résulté une explosion du nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel de l'Administration générale, celles-ci atteignant plus de 270 heures en onze mois pour le 1,63 EPT dévolu au Greffe municipal et à la Bourse communale. 200 heures ont dû être payées en fin d'année, la perspective d'une reprise en congé paraissant peu réaliste compte tenu du volume de travail courant à effectuer.

Cette situation n'étant pas viable ni acceptable à long terme, la Municipalité s'est résolue à renforcer l'effectif de l'administration durant l'année 2019, en portant les montants nécessaires au budget.

A titre comparatif, notre administration dispose en effet de la plus faible dotation en personnel parmi les petites communes du district, situation qui perdurerait malgré l'engagement d'un collaborateur dédié à la police des constructions, poste qui a été validé par le Conseil communal dans le cadre du vote sur le budget.

Cette situation sera dès lors suivie avec attention durant l'année à venir, afin de voir si d'autres mesures doivent être prises.

### Nouveaux horaires de l'Administration

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, la Municipalité a effectué un bilan des horaires d'ouverture mis en place en septembre 2017 après quelques 10 mois d'expérience.

En l'occurrence, une modification s'est avérée impérative en raison de la baisse à 1,63 EPT du personnel administratif suite à la fin d'apprentissage de Mlle Christelle Vouillamoz en juillet dernier.

Cette modification a également eu pour but de tenir compte des remarques émises par plusieurs habitants sur la nécessité de proposer des heures d'ouvertures plus linéaires et facilement mémorisables.

Ainsi, depuis la rentrée d'août, l'Administration communale est atteignable comme suit (guichets et téléphones) :

- ⇒ lundi 08h30-11h30 / 13h30-18h30
- ⇒ mardi 08h30-11h30
- ⇒ mercredi fermé
- ⇒ jeudi 08h30-11h30
- ⇒ vendredi 08h30-11h30

Ce nouvel horaire laisse ainsi à notre personnel quelques périodes plus calmes pour se concentrer sur les tâches plus complexes, participer aux séances de l'exécutif et effectuer les nombreux travaux de back-office.

### Uniformisation de l'identité visuelle de l'Administration communale

L'un des gros chantiers administratifs engagés durant l'année 2018 aura été la création et l'adaptation de nombreux modèles MS Office pour optimiser la rédaction de la correspondance courante et uniformiser l'apparence la papeterie communale. De nombreux formulaires dynamiques ont également été créés pour permettre une saisie de données simplifiée.

De nouvelles attestations ont également été mises au point pour l'Office de la population, en tenant compte du cadre légal en matière de protection des données personnelles.

### **Archives communales**

Afin de faciliter tant les opérations de classement que les recherches, le Greffe municipal a élaboré un nouveau plan de classement simplifié, basé sur le plan comptable, qui sert également de calendrier de conservation des documents, conformément aux normes et directives en vigueur.

Ainsi, depuis le 1er septembre 2018, les différents documents en possession de l'administration sont désormais majoritairement classés dans des dossiers suspendus – puis des boîtes d'archives – ce qui permet un gain de temps non négligeable par rapport au système de classeurs utilisé jusqu'alors.

Ce nouveau plan de classement est d'ores et déjà compatible avec la mise en place d'une solution d'archivage électronique prévue pour 2019, laquelle permettra de supprimer, à l'avenir, le stade d'archivage intermédiaire et les coûteuses opérations d'épuration ultérieures.

Celles-ci s'avéreront toutefois nécessaires pour les

archives antérieures au nouveau plan de classement, le recours à un archiviste professionnel étant à terme indispensable compte tenu de la masse de documents stockés sans réel inventaire. Ces opérations seront envisagées au cours des prochaines années, en fonction des disponibilités financières de la commune, les recherches éventuelles demeurant malheureusement aléatoires dans l'intervalle.

### **Naturalisations**

L'année 2018 a été marquée par le changement de droit en matière de naturalisation suisse et vaudoise.

Le nouveau droit, entré en vigueur durant l'été avec effet rétroactif au 1er janvier, porte une attention particulière à la protection des données personnelles et vise à harmoniser les pratiques afin de renforcer l'égalité de traitement sur l'ensemble du canton.

Il a eu pour effet de changer considérablement la pratique, puisque les demandes de naturalisation sont désormais déposées auprès du Service cantonal de la population alors que les communes n'interviennent que dans un second temps, après divers contrôles d'usage.

Les communes ont désormais pour mission d'examiner les conditions matérielles suivantes :

- ⇒ respect des valeurs des Constitutions fédérale et cantonale,
- ⇒ encouragement et soutien de l'intégration des membres de la famille,
- ⇒ participation à la vie sociale et culturelle de la population suisse et vaudoise,
- ⇒ contacts avec des Suisses,
- ⇒ connaissances élémentaires sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales de la Suisse et du Canton de Vaud,
- ⇒ respect de l'ordre public.

Elles doivent pour ce faire établir un rapport d'enquête et soumettre le requérant à un test de connaissances élémentaires destiné à mesurer son degré de familiarisation avec sa société d'accueil.

Ce test, sous forme d'un questionnaire à choix multiple, porte sur la géographie, l'histoire, la politique et la société, avec un volet local. Une liste officielle rassemblant toutes les questions possibles et leurs réponses est mise à la disposition des candidats qui

peuvent passer le test jusqu'à 3 fois, avant un ultime test oral.

Cette nouvelle procédure, plus administrative que par le passé, a convaincu la Municipalité de renoncer à déléguer sa compétence à une commission du Conseil communal. La commission de naturalisation et de recours en matière informatique a donc terminé son mandat avec le traitement des dossiers déposés sous l'ancien droit.

La nouvelle procédure a été mise en œuvre par le Greffe municipal, notamment à travers la création de différents modèles de correspondance et de plusieurs versions du test de connaissance.

Conformément au règlement d'application de la nouvelle loi cantonale, la Municipalité a arrêté comme suit les nouveaux émoluments communaux en matière de naturalisation (par dossier) :

- ⇒ naturalisation individuelle CHF 400.--
- ⇒ naturalisation familiale CHF 500.--
- ⇒ naturalisation de confédérés CHF 200.--

Quatre dossiers de naturalisation ont été traités durant l'exercice écoulé, dont deux avec dispense du test de connaissances élémentaires.

Après quelques mois de pratique, la Municipalité ne peut malheureusement que constater la lourdeur de la procédure mise en place par le canton, laquelle génère un nombre d'interventions et de correspondances plus élevé que par le passé.

Sous le régime de l'ancien droit, deux candidatures sont arrivées au terme de la procédure en cours d'année.

## Service informatique

### Mise à niveau de la connexion à Internet et renforcement de la sécurité informatique

Durant l'année écoulée, l'évolution technologique a imposé à la commune de migrer son central téléphonique vers la téléphonie IP.

La Municipalité en a profité pour augmenter le débit binaire de la connexion Internet, vu l'évolution croissante des interventions en ligne dans les travaux quotidiens de l'administration communale (demandes de cartes d'identité, harmonisation des registres, etc.), et pour remplacer le réseau Wifi du Bâtiment administratif de La Grappe qui était défectueux.

Cette migration s'est accompagnée d'un renforcement en matière de cybersécurité, afin de garantir l'intégrité des données personnelles et parfois sensibles enregistrées dans les différents registres communaux.

Une solution sûre de sauvegarde de données à distance – gérée et hébergée uniquement en Suisse – a en outre été mise en place pour assurer la conservation des nombreuses données numériques.

La nécessaire mise à niveau de l'informatique communale se poursuivra durant l'année 2019, dans le cadre du budget voté par le délibérant communal.

### Elaboration d'une nouvelle arborescence pour la gestion des fichiers informatiques

Afin de faciliter l'accès aux nombreux fichiers informatiques gérés par l'administration, une nouvelle arborescence a été élaborée par le Greffe municipal. Les différents répertoires et fichiers sont désormais nommés de manière explicite, et font l'objet d'un archivage ou d'une épuration régulière.

### Mise en place d'un module Extranet pour la Municipalité

Afin de faciliter l'accès au courrier hebdomadaire par chacun des municipaux et dans l'esprit d'économiser du papier, le Greffe municipal a mis en place, durant le printemps, une plate-forme Extranet sécurisée.

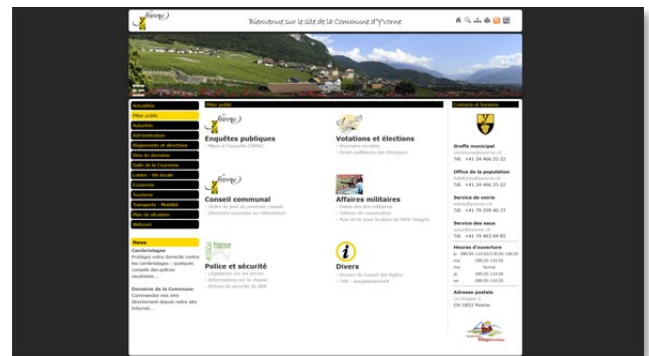
Cette solution, qui est accessible tant par un ordina-

teur que par une tablette ou un smartphone, est hébergée en Suisse et donne entière satisfaction.

Afin d'en cadrer l'usage, un accord de confidentialité a été mis au point et signé par chacun des utilisateurs.

### Création d'un nouveau site Internet

Afin d'améliorer la communication aux administrés et leur permettre d'obtenir en tout temps de nombreux renseignements de tout ordre (règlements communaux, procédures administratives, directives municipales, vie politique et locale, etc.), dans l'esprit de la Loi sur l'information (LInfo), un nouveau site Internet plus complet a été mis en ligne par le Greffe municipal durant le premier trimestre 2018.



Outre des informations spécifiques à la plupart des procédures administratives, ce site contient de nombreux formulaires dynamiques qui permettent de débiter ou d'entreprendre des démarches officielles à domicile, limitant ainsi la durée des opérations et le temps d'attente au guichet de l'administration.

Depuis le mois de juillet, notre site Internet est doté d'un outil statistique qui permet de vérifier l'accessibilité de l'information et d'observer le comportement des utilisateurs (cf. tableau page suivante).

Sur la base des constats effectués sur la période observée (23 juillet - 31 décembre), notre site évoluera vers une version mieux adaptée à un affichage sur smartphones durant le printemps 2019. Cette adaptation sera effectuée par le secrétaire municipal, sans frais externes pour la commune.

**www.yvorne.ch en quelques chiffres**

(période du 23 juillet au 31 décembre 2018)

**14962** pages vues**4083** utilisateurs, dont 3453 connectés en Suisse**2.56** pages par session**Top 10 des pages consultées (pages vues)**

Actualité	4159
Administration	1225
Webcam	760
Loisirs - Vie locale	639
Autorités	621
Vins du domaine	556
Municipalité	482
Recherche	478
Règlements et directives	382
Pilier public	361

**Provenance des visites**

Accès direct	1336
Moteurs de recherche	2622
Liens de tiers	194
Réseaux sociaux	10

**Principaux navigateurs web utilisés**

Safari	29.87%
Chrome	29.14%
Internet Explorer	17.07%
Firefox	13.42%
Edge	4.97%
Autres	5.53%

## Personnel communal

### Mutations

L'année 2018 a été marquée par l'entrée en fonction, au 1er février, de M. Fabien Cathélaz, nouveau secrétaire municipal.

Au chapitre des départs, M. Christian Richard, démissionnaire, a quitté la commune le 31 janvier 2018.

Quant à elle, Mlle Christelle Vouillamoz a terminé son apprentissage d'employée de commerce à fin juillet, avec l'obtention de son CFC.

Faute de personnel agréé en qualité de formateur en entreprise – mais également faute de temps à disposition pour suivre cette formation – la commune ne peut malheureusement plus former d'apprenti pour le moment.

Aucune autre mutation n'est à signaler durant l'année 2018.

### Formation continue

En raison de la surcharge des services, et à l'exception des journées d'information dispensées respectivement par les associations de secrétaires municipaux, boursiers et préposés au contrôle de l'habitant, seul un employé a pu suivre un cours dans le cadre de la formation continue.

En l'occurrence, M. Jean-Pierre Deschamps, responsable du Secteur des eaux, a suivi une formation de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) traitant des bonnes pratiques en matière de distribution d'eau potable (directive W12).

### Absentéisme

Aucune absence particulière pour cas de maladie ou d'accident n'est à signaler pour l'année 2018.

Accidenté en 2017, M. Julio Cardante, ouvrier de voirie, a pu reprendre son activité professionnelle à 100% dès le 1er juin 2018.

### Rédaction d'un nouveau règlement du personnel communal

Profitant de l'expérience amenée par son nouveau secrétaire municipal, la Municipalité a débuté durant le second semestre 2018 l'élaboration d'un nouveau règlement du personnel communal, certains articles du statut actuel n'étant plus adaptés aux obligations légales en vigueur et à l'évolution du monde du travail.

Il lui est en effet paru nécessaire de pouvoir offrir non seulement de bonnes conditions de travail et des salaires conformes au marché aux employés sous contrat, mais surtout – dans un avenir relativement proche – d'attirer puis de conserver de nouveaux collaborateurs compétents et motivés fournissant des prestations de qualité pour la population.

Ce nouveau règlement sera finalisé durant le premier semestre 2019 et permettra, le moment venu, de conduire le personnel à l'aide d'outils courants.

Il s'accompagnera notamment d'une nouvelle grille salariale, d'une grille d'évaluation unique permettant la classification de chaque fonction de l'organigramme de l'administration en tenant compte de critères objectifs et de la Loi sur l'égalité (LEg), ainsi que de nouveaux contrats de travail et de nouveaux cahiers des charges.

### **Effectif du personnel au 31 décembre 2018**

Nom	Prénom	Année de naissance	Fonction	Date d'engagement	Taux en %
Cathélaz	Fabien	1973	Secrétaire municipal	01.02.2018	98
Lüthi	Josette	1964	Boursière communale	01.08.2002	65
Cardante Julio	Paolo	1966	Ouvrier de voirie	01.01.2010	100
Da Silva	Paolo	1962	Responsable du Secteur voirie	01.07.2002	100
Delacrétaç	Claude-François	1965	Ouvrier de voirie	01.10.2009	100
Deschamps	Jean-Pierre	1963	Responsable du Secteur des eaux	01.04.2012	100
Müller	Francis	1957	Concierge	01.01.1996	100
Perret	Maurice	1967	Ouvrier de voirie	01.05.2000	100

**Enregistrement de la durée du travail**

En parallèle aux travaux menés dans le cadre de la rédaction du règlement précité, la Municipalité a pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec la Loi sur le travail (LTr), laquelle oblige l'employeur à tenir à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance toute pièce nécessaire au contrôle de l'horaire et de la durée du travail quotidien et hebdomadaire (y compris le travail compensatoire et le travail supplémentaire), ainsi que des pauses d'une demi-heure et plus (art. 73 OLT 1).

Cette nouvelle gestion du temps de travail prendra effet au 1er janvier 2019 et permettra un meilleur suivi de l'évolution des heures supplémentaires des huit employés communaux, lesquelles s'élevaient encore à 380,5 heures au total au 31 décembre dernier, après paiement d'une partie des heures effectuées par le personnel administratif.

## SERVICE DES FINANCES

### Bourse communale

En plus de la comptabilité courante, qui comprend le paiement des factures, la saisie des écritures comptables, la facturation et les encaissements, le suivi des débiteurs et le bouclage des comptes, la Bourse communale est en charge des responsabilités suivantes dans notre commune :

- ⇒ gestion du registre des habitants (cf. chapitre Office de la population),
- ⇒ gestion de la taxe de séjour,
- ⇒ vente des vins au guichet de l'Administration communale et lors des manifestations habituelles (caves ouvertes, journée clients, etc.),
- ⇒ ventes diverses (sacs poubelle, drapeaux, recharge pour machines à laver, etc.),
- ⇒ réception au guichet et au téléphone,
- ⇒ gestion de l'occupation des salles communales,
- ⇒ gestion du congélateur communal,
- ⇒ délivrance des abonnements de transports scolaires,
- ⇒ notification des commandements de payer non réclamés au domicile des débiteurs,
- ⇒ établissement des acquits partiels dans le cadre du contrôle officiel de la production vinicole.

### Nouvelle application des principes de gestion comptable

Durant l'exercice écoulé, la Bourse communale a porté une attention particulière à la juste application des principes de gestion comptable propres aux communes.

Ainsi, dès le bouclage des comptes 2017, la notion d'équilibre des comptes affectés 45 (Ordures ménagères et décharge), 46 (Réseaux d'égouts, d'épuration) et 81 (Service des eaux) est appliquée.

Grâce à une imputation exhaustive des charges y relatives, ces comptes reflètent dorénavant – en l'occurrence dès l'établissement du budget 2019 – les coûts réels devant être couverts par la perception de taxes sans faire appel à l'impôt, selon le principe de causalité (dit "du pollueur-payeur").

Cette correction n'avait en l'occurrence rien d'anodin dans le sens qu'un contrôle de TVA sur les années 2013 à 2017 a abouti à ce que la commune doive payer un rattrapage total de CHF 21'976.-- sur les comptes 2018, principalement en raison de mau-

vaises pratiques comptables antérieures. L'Administration fédérale des contributions (AFC) a en effet considéré que celles-ci avaient eu pour effet de soustraire un certain chiffre d'affaires à la TVA. Cette situation est d'autant plus regrettable que l'expert TVA de notre fiduciaire a semble-t-il pointé à plusieurs reprises ces dysfonctionnements durant la période concernée.

Conformément aux usages, la Bourse communale a également créé autant de comptes de charges et de recettes que nécessaire, afin d'y enregistrer les écritures respectives. L'imputation de charges dans des comptes de recettes ou vice-versa est désormais proscrite.

Enfin, afin d'améliorer le contrôle des factures et la surveillance comptable suite à la découverte de diverses anomalies dans les comptes 2017, lesquelles ont notamment laissé apparaître des pièces visées et comptabilisées par un même opérateur (voir également ci-après), les créances de tiers et autres notes de frais font dorénavant systématiquement l'objet, avant paiement, d'un double visa par le municipal-délégué et le syndic, le cas échéant après pointage du document par le responsable du service concerné.

En outre, seule la boursière communale est désormais habilitée à comptabiliser les écritures.

### Découverte d'anomalies comptables dans la promotion et la vente des vins du Domaine de la Commune

Comme indiqué ci-dessus, le contrôle fiduciaire de l'exercice 2017 a malheureusement relevé des anomalies comptables dans la promotion et la vente des vins du Domaine de la Commune. Celles-ci ont été découvertes par le biais d'un contrôle croisé avec la comptabilité de l'un de nos clients.

Ainsi, après un contrôle plus large, une répétition d'incohérences a été mise au jour depuis 2013, les faits établis indiquant des écarts non justifiés entre les fournitures de vin et les montants correspondants, dûment acquittés par notre client, qui auraient dû être comptabilisés.

Ces faits, susceptibles de constituer une infraction pénale poursuivable d'office, ont été signalés au Ministère public ainsi que le dispose l'article 77 de la Loi sur les communes (LC), la Municipalité s'étant

dans un second temps constituée partie civile et pénale sur les conseils de son avocat.

Au moment de la rédaction du présent rapport de gestion, l'instruction du Ministère public est toujours en cours, des contrôles ayant été engagés durant l'automne auprès d'autres clients de l'hôtellerie-restauration ayant pour habitude de payer comptant.

Afin de corriger les carences observées en matière de contrôle de l'inventaire des vins, les mesures suivantes ont été mises en place :

- ⇒ le cellier est désormais fermé à clé et est alimenté par l'œnologue sur la base d'un inventaire détaillé ; seuls le municipal des vins, le syndic, l'œnologue et le personnel administratif y ont accès,
- ⇒ toute bouteille vendue ou officiellement offerte fait l'objet d'une écriture comptable ad hoc qui en assure la traçabilité,
- ⇒ au minimum une fois par année, le cellier fait l'objet d'un inventaire, notamment en vue du bouclage des comptes communaux,
- ⇒ les bouteilles destinées à la consommation, de même que les bouteilles offertes à l'une ou l'autre occasion informelle, sont quant à elles prélevées dans une réserve constituée à cet effet.

Les mesures précitées permettent également de donner suite à un vœu plusieurs fois exprimé par la fiduciaire au cours des derniers exercices.

Enfin, la signature collective du municipal-délégué et du secrétaire municipal est désormais requise pour toute décision concernant l'exploitation du domaine de la commune (p.ex. achat/vente de vrac, etc.), sur la base d'une procuration officielle donnée par l'exécutif.

### **Bouclage des comptes communaux 2018**

Le compte de fonctionnement montre un excédent de revenus de CHF 30'072.66, alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 4'080.--.

Ce résultat inclut une série d'opérations comptables, sous forme d'amortissements, ainsi que des prélèvements et versements aux fonds de réserve. Si l'on fait abstraction de ces opérations, on constate que la marge d'autofinancement (cash-flow) s'élève à CHF 491'564.46 et est largement supérieure à la marge annuelle moyenne des dix dernières années (CHF 144'351.--).

Pour sa part, le compte des investissements, qui sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan – c'est-à-dire tous les équipements, constructions, participations liées à des tâches d'utilité publique – montre des dépenses d'investissements pour un total de CHF 333'394.88 en 2018.

L'examen du bilan de la comptabilité communale au 31 décembre 2018 fait ressortir un disponible net de CHF 2'293'977.--, alors que le total des fonds de réserves atteint CHF 2'129'322.--. La couverture financière, qui était de 94.69% l'an dernier, s'est donc améliorée, puisqu'elle passe au-dessus de la barre de 100%. Le taux de couverture est maintenant de 107.73%, l'excédent financier étant de CHF 164'644.--.

L'exercice 2018 confirme donc l'embellie retrouvée l'an dernier. Ce résultat est principalement le fait des retours sur le décompte final de la péréquation et facture sociale 2017, pour un total de CHF 374'442.--. Cette ristourne avait été partiellement anticipée dans les comptes 2017, pour un montant de CHF 100'000.--. Le solde profite donc à l'exercice 2018.

La capacité de financement de l'endettement (marge d'autofinancement / endettement net) s'élève à 24.61%, ce qui indique, sur la base du résultat 2018, que la commune est théoriquement à même de ramener son endettement net à zéro sur une période de 4 ans.

La capacité d'autofinancement (marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement épurés) est de 8.65%. Elle est donc loin de la valeur-cible de 20%. Néanmoins, elle reste quelque peu supérieure à la valeur moyenne des communes vaudoises en 2017, qui était de 8.1%. Vu sous cet angle, ce résultat est acceptable.

Le ratio de quotité d'intérêts (intérêts passifs / revenus de fonctionnement épurés) indique la part des revenus consacrée au paiement des intérêts passifs. Pour 2018, il atteint 0.91%. La valeur a baissé (1.46% en 2017) suite à l'importante diminution du montant des intérêts payés. Ce ratio est considéré comme bon au-dessous de 5%. Le taux d'intérêt moyen des emprunts au 31 décembre 2018 est de 1.20%. Des renouvellements d'emprunts à des taux plus favorables expliquent cette amélioration.

Les investissements bruts (CHF 353'532.03) sont financés à hauteur de 12.73% par les recettes, qui se montent à CHF 45'000.--. Le montant des investissements nets est de CHF 308'532.03. La marge d'auto-financement couvre confortablement ce montant, le degré d'autofinancement (marge d'autofinancement / dépenses d'investissement nettes) étant de 159.32%.

Toutefois, même excellente, cette valeur n'est pas significative sur un seul exercice et doit être observée avec plus de recul. Ainsi, sur les 10 dernières années, elle est ramenée à 58.32% et entre dans la catégorie moyenne. Le ratio idéal serait en l'occurrence de 80%. Le constat de l'an dernier peut donc être reconduit, même si la situation a progressé à nouveau : la commune a largement vécu sur ses réserves jusqu'en 2016.

Enfin, l'endettement total progresse légèrement, de CHF 143'000.-- pour atteindre CHF 4'291'740.--, soit un endettement par habitant de CHF 4'516.-- qui reste au-dessous de la moyenne des communes vaudoises en 2017 (CHF 6'235.-- par habitant, Lausanne non compris).

L'exercice 2018 confirme le bon résultat de l'exercice précédent. L'endettement total et l'endettement net varient peu, la situation est stable de ce point de vue. Le niveau d'endettement est toujours bon selon le ratio de "Quotité de dette brute" qui met en relation le total des emprunts avec les revenus de fonctionnement financiers, et qui constitue, pour le Canton, la jauge du niveau des emprunts (75.54% en 2018 contre 71.66% l'an dernier).

Ce constat est confirmé par le ratio de quotité d'intérêts passifs, tous deux permettant de constater que la situation est sous contrôle.

## **Impôts**

Introduit dès 2017, le nouveau taux d'imposition – porté de 68,5 à 71,5 points – déploie désormais pleinement ses effets.

La Municipalité a cependant indiqué dès le début de la législature que la fiscalité ne suffirait pas, à elle seule, à assurer le redressement et la stabilisation durable des finances communales, raison pour laquelle elle a simultanément entamé un vaste programme d'économies structurelles et un ajustement des taxes affectées (eau, ordures, épuration).

Ce processus est toujours en cours, dès lors que plusieurs foyers d'économies ont encore été identifiés, notamment dans les contrats d'équipement, et que les taxes affectées ne suffisent pas toutes à couvrir les charges telles qu'elles sont aujourd'hui définies, c'est-à-dire par une méthodologie prenant en compte l'ensemble des affectations dédiées par service (frais de téléphone, utilisation de véhicules, collaborateurs délégués, etc.). L'autorité doit procéder à cet égard à de nouveaux ajustements règlementaires afin de satisfaire pleinement au principe légal de causalité.

Sur le plan fiscal, la Municipalité se félicite de ne pas avoir attendu d'être au pied du mur pour adapter le taux d'imposition communal, mais elle ne considère pas la situation actuelle comme définitive. Elle se réserve ainsi la possibilité de faire de nouvelles propositions une fois qu'aura pu être établie une première évaluation globale des sources de financement à disposition de la collectivité (taxes et impôt).

## Office de la population

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la Loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect de la Loi sur la protection des données personnelles (LPRD).

A Yverne, il a également pour tâches :

- ⇒ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers,
- ⇒ l'établissement d'attestations diverses,
- ⇒ la commande des cartes d'identité,
- ⇒ la tenue du registre civique,
- ⇒ le traitement des votes par correspondance,

- ⇒ le contrôle de signatures en matière d'initiative et de référendum,
- ⇒ la gestion des détenteurs de chiens,
- ⇒ la tenue du registre des inhumations.

### Statistiques annuelles

*Les informations et graphiques ci-après se basent sur les chiffres du registre communal des habitants au 31 décembre. La statistique officielle établie par le Canton de Vaud en début d'exercice suivant – qui sert notamment pour la facturation des coûts intercommunaux ou cantonaux – peut diverger en raison d'annonces anticipées ou rétroactives, voire de non-concordance des informations données à l'Office de la population (principe de l'arrivée qui fait foi).*

Au 31 décembre, Yverne comptait 1'065 habitants inscrits en domicile principal et 21 officiellement inscrits en résidence secondaire.

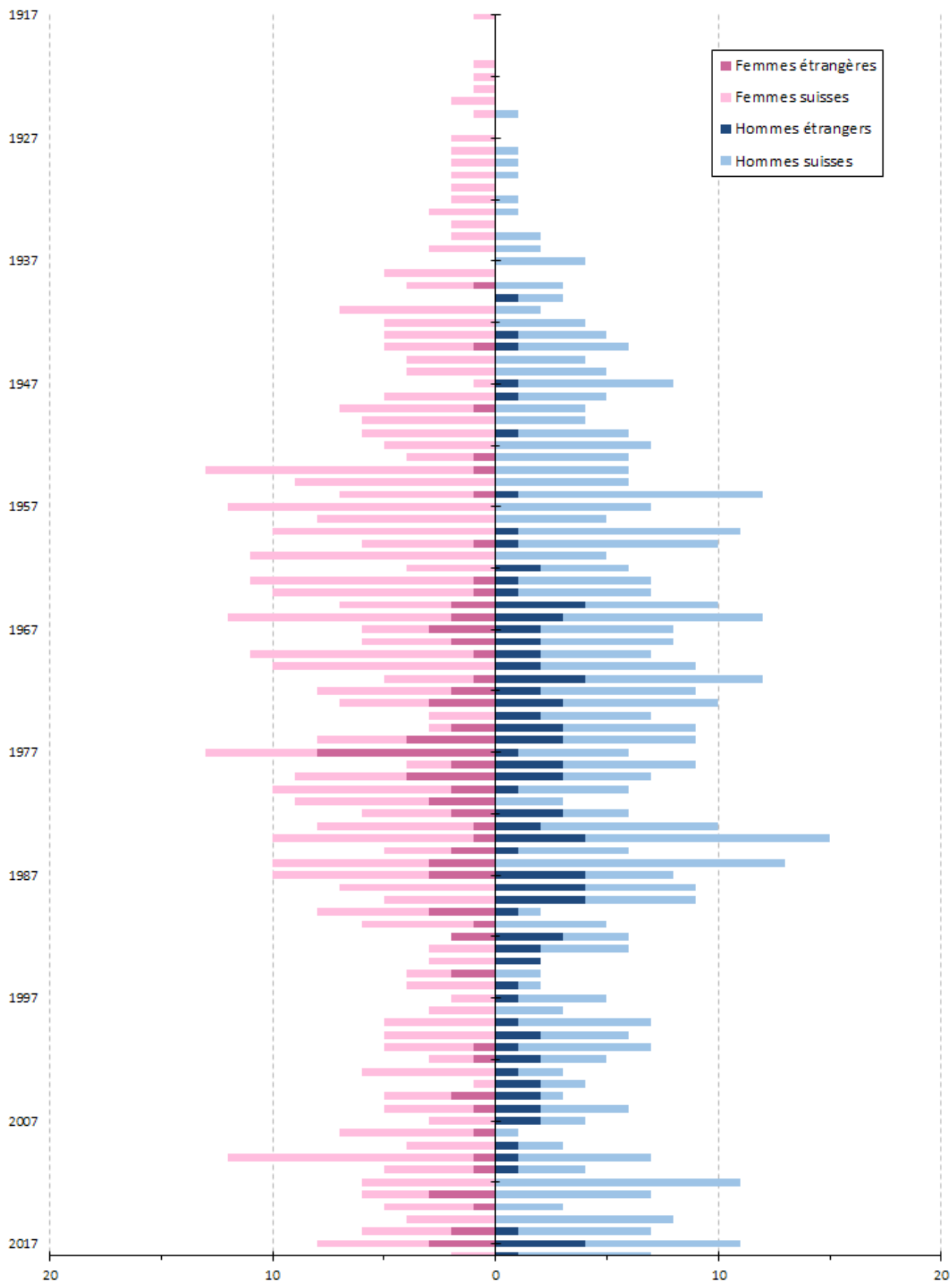
### Structure de la population établie (habitants inscrits en domicile principal)

Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisse	Etablissement CH	385	400	785	73.71
	Bourgeois CH	38	47	85	7.98
<b>Total Suisse</b>		<b>423</b>	<b>447</b>	<b>870</b>	<b>81.69</b>
Etrangers	Provisoire F	1	0	1	0.09
	Etabli C	68	69	137	12.86
	Séjour B	35	16	51	4.79
	Courte durée L >= 12 mois	1	0	1	0.09
	Requérant d'asile	0	0	0	0.00
	Diplomate/fonctionnaire avec immunité	0	0	0	0.00
	Courte durée L <= 18 mois, stagiaires	0	0	0	0.00
En attente de permis	4	1	5	0.47	
<b>Total Etrangers</b>		<b>109</b>	<b>86</b>	<b>195</b>	<b>18.31</b>
<b>Résultat total</b>		<b>532</b>	<b>533</b>	<b>1065</b>	<b>100.00</b>

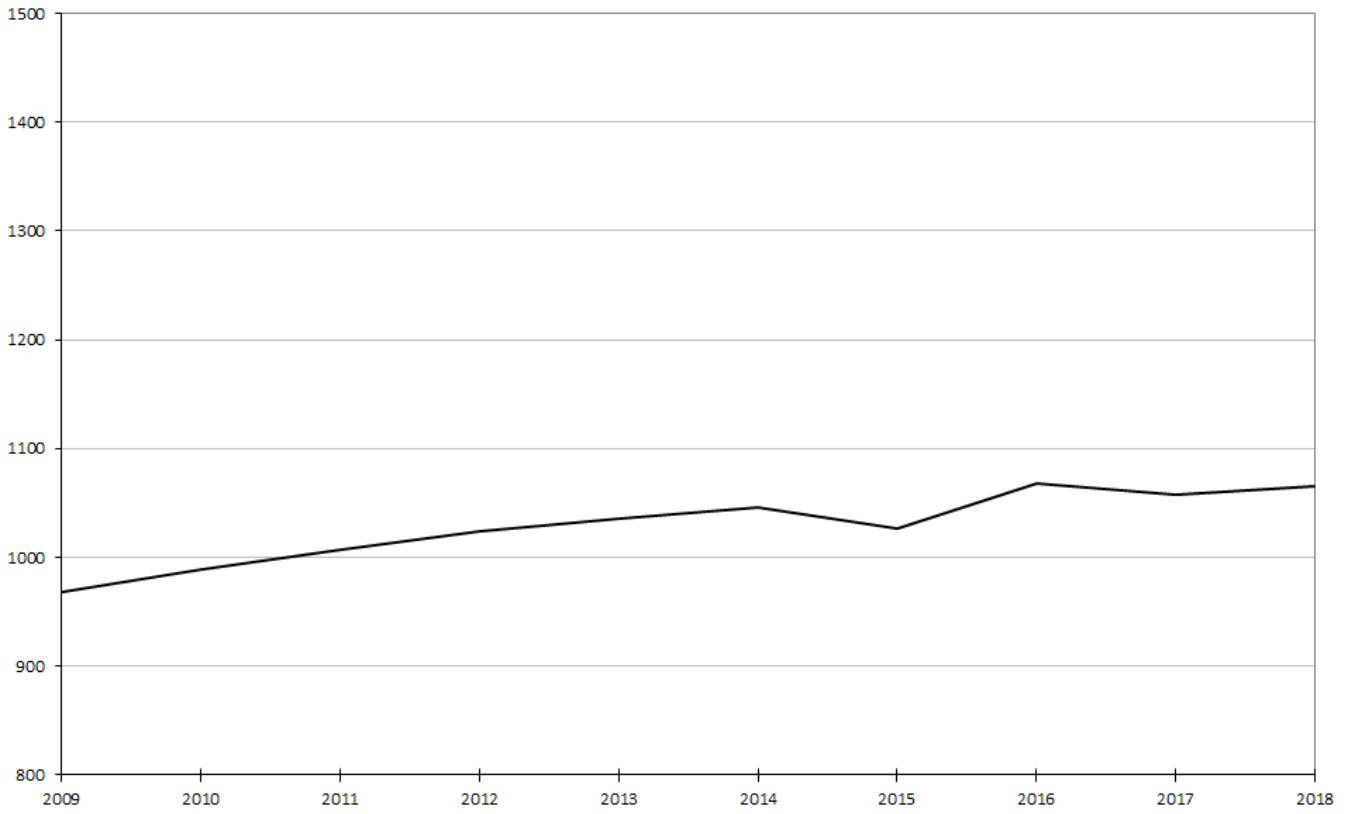
### Liste des principales mutations enregistrées (habitants inscrits en domicile principal)

Mutations	Hommes suisses	Femmes suisses	Hommes étrangers	Femmes étrangères	Total
Arrivées	32	31	42	18	123
Départs	31	31	27	21	110
Changements d'adresse	11	3	2	0	16
Naissances	8	0	1	0	9
Décès	5	2	1	0	8

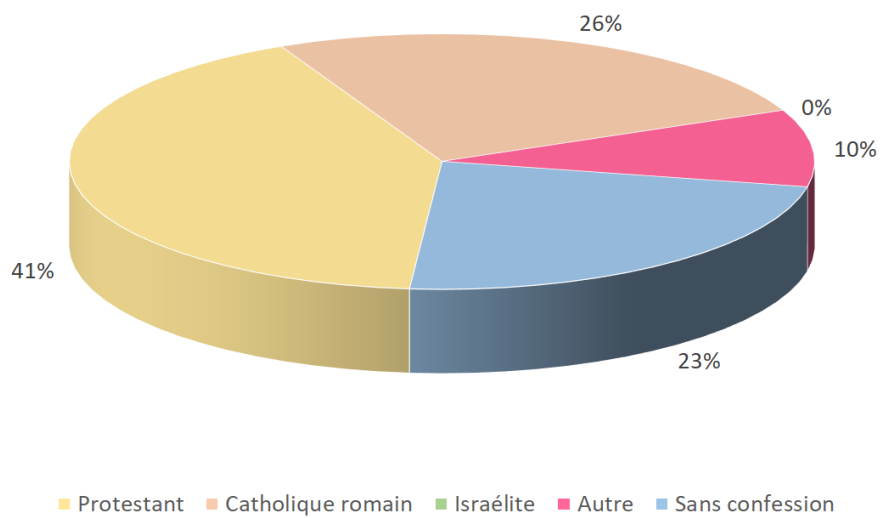
**Pyramide des âges**



**Evolution de la population établie au cours des dix dernières années**



**Répartition indicative des confessions reconnues d'utilité publique**



### Nouveau règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population

L'entrée en force du nouveau règlement général de police a eu pour effet de redistribuer différentes compétences réglementaires entre le Conseil communal et la Municipalité, voire d'abroger certaines dispositions de l'ancien droit.

Ainsi, en application du nouveau règlement, la Municipalité a élaboré un règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population dans le but de préciser et compléter l'éventail des tâches administratives soumises à émolument, en reportant sur les demandeurs de prestations tout ou partie des coûts administratifs qu'ils génèrent.

Les émoluments fixés ont été alignés sur les pratiques observées dans le canton au cours des dernières années, dans les limites du droit supérieur. De nouveaux émoluments sont dorénavant également perçus pour les rappels et sommations.

Le règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population est officiellement entré en vigueur le 1er mai 2018, à l'issue du délai de recours à la Cour constitutionnelle.

## TRANSPORTS - MOBILITÉ

L'année sous revue n'a pas apporté de changements notables en matière de politique des transports.

Il y a lieu cependant de noter un net renforcement des horaires de bus entre Aigle et Villeneuve, puisque trois courses supplémentaires ont été ajoutées dans chaque sens, principalement en milieu et en fin de journée, et que cinq autres courses de semaine ont été étendues également aux samedis et aux dimanches. Cette amélioration intéressera en premier lieu les habitants des quartiers proches de la route cantonale et de la route de Lausanne.

Au centre du village, en revanche, aucun projet de desserte complémentaire n'est à l'ordre du jour, essentiellement en raison des dimensions des nouveaux bus rapportées au gabarit exigé de la chaussée et à son encombrement systématique.

Le renforcement décrit ci-dessus modifiera toutefois de deux dixièmes, à la hausse, le coefficient qualitatif de desserte attribué à notre commune, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la part communale à l'indemnisation des lignes de trafic régional et assimilé.

## PATRIMOINE VERT

### Vignes communales

#### Vendanges 2018

La qualité de la récolte 2018 s'est révélée exceptionnelle.

Par rapport aux quotas, nous avons atteint :

- ⇒ 100 % de récolte dans les chasselas,
- ⇒ 85 % dans le Pinot noir,
- ⇒ 100 % dans les spécialités.

Pour mémoire, rappelons que, dans le Chablais, les quotas sont de 1,250 kg au m<sup>2</sup> pour le chasselas et 0,950 kg pour les rouges. Pour le Premier Grand Cru (Clos de l'Abbaye), le quota est de 0,8 dl par m<sup>2</sup>, soit environ 1 kg de raisin par m<sup>2</sup>.

Les vendanges se sont bien déroulées, selon le planning établi, sans qu'aucun problème ne soit rencon-

tré. Comme d'habitude, nous avons employé une quinzaine de vendangeurs dont une partie a logé dans les dortoirs du Bâtiment administratif de La Grappe.

Cette année, par souci d'économie, nous n'avons pas fait appel à un transporteur, mais simplement loué une camionnette pour les apports de raisin à la cave.

Les repas des vendangeurs ont été préparés par le Café-restaurant du Torrent, à l'instar de l'année dernière.

#### Travaux viticoles

S'agissant des autres travaux viticoles, nous avons continué, comme prévu dans notre calendrier, le minage de la vigne du Clos de l'Ombren.

#### Vins du Domaine de la Commune

Les vins du Domaine de la Commune ont été présentés avec succès dans plusieurs concours ou dégusta-

#### Distinctions obtenues durant l'année 2018



Millésime 2017



Vin d'Honneur 2019

Millésime 2016



Distinction Or 2018

Millésime 2011



Distinction Or 2018



Millésime 2017



Distinction Argent 2018

Millésime 2017



Médaille d'Or 2018

Millésime 2017



Label d'Or 2018

Millésime 2017



Médaille d'Argent 2018



Millésime 2017



Distinction Or 2018

Millésime 2017



Label d'Or 2018

Millésime 2017



Médaille d'Argent 2018



Millésime 2016



Médaille d'Argent 2018

tions en vue de l'obtention de labels.

En 2018, une distinction particulière est venue couronner notre domaine. En effet, le Clos de L'Abbaye 2017 a été désigné Vin d'Honneur du Conseil d'Etat pour l'année 2019. Cette sélection s'opère en l'occurrence en deux temps, à savoir une première dégustation de la vingtaine de Premiers Grands crus vaudois par des professionnels qualifiés, puis, pour les quatre vins retenus après ce premier tour, par une dégustation du Conseil d'Etat in corpore.

Ainsi, le Clos de L'Abbaye 2017 représentera dignement le Domaine de la Commune et l'appellation Yvorne lors de toutes les manifestations officielles du Canton de Vaud en 2019, cette distinction nous ayant au surplus apporté une couverture médiatique non négligeable au travers d'un reportage de près de 2 minutes au 12h45 de la RTS.

Dès le prochain millésime, nous présenterons également nos vins rouges au Label Terravin, afin de valoriser leur qualité au même titre que celles du Clos de l'Ombren ou du Trechene.

### **Promotion du Domaine de la Commune**

Au chapitre de la promotion, nous avons participé à plusieurs manifestations sous l'égide de l'association Clos, Domaines et Châteaux (CDC). Il s'agit en l'occurrence d'Arvinis à Montreux, de Divinum à

Morges, de Vinéa à Sierre et du Mondial du Chasse-las à Aigle. Pour la première fois en 2018, nous avons également présenté nos vins avec un certain succès à la désalpe de L'Etivaz.

Au niveau local, nous avons participé aux caves ouvertes vaudoises et à la première édition des Automnales d'Yvorne. Pour des raisons d'économie, mais aussi afin de profiter du panorama, nous avons cette année renoncé à la traditionnelle tonnelle pour prendre place sur la terrasse du Bâtiment administratif de La Grappe. Ce nouvel emplacement fait l'unanimité et sera reconduit pour les prochaines éditions au moyen d'un couvert démontable réalisé par le secteur voirie.



*Cérémonie de désignation du Vin d'honneur et du Fromage d'excellence du Conseil d'Etat pour l'année 2019*

## Forêts

### Groupement forestier des Agittes (GFA)

Les charges au sein du GFA sont réparties entre les trois gardes-forestiers comme suit :

#### M. Pierre-Antoine Coquoz

- ⇒ gestion des forêts, du triage 34 de la Plaine du Rhône,
- ⇒ mandat de la Direction générale de l'environnement (Division Biodiversité et paysage) pour la surveillance de la réserve d'oiseaux d'eau et migrateurs OROEM des Grangettes à Noville,
- ⇒ gestion des milieux naturels et protégés sur le périmètre du GFA,
- ⇒ responsable de la vulgarisation ;

#### M. Laurent Fivaz

- ⇒ gestion des forêts, du triage 33 Yvorne-Corbeyrier,
- ⇒ responsable administratif du GFA,
- ⇒ spécialiste en gestion des forêts de montagne,
- ⇒ responsable du bois énergie,
- ⇒ coordinateur de la commission de sécurité avalanches à Corbeyrier ;

#### M. François Parvex

- ⇒ gestion des forêts, du triage 35 de la Confédération à l'Hongrin,
- ⇒ gestion des amodiataires (gestion des pâturages) sur les propriétés fédérales de l'Hongrin,
- ⇒ gestion opérationnelle de l'entreprise forestière,
- ⇒ formation des apprentis,
- ⇒ spécialiste en génie forestier.

Pour accomplir les missions et les mandats confiés par les communes ou les particuliers, le GFA dispose d'une équipe de professionnels aptes à répondre à toutes les demandes, sous la conduite des gardes-forestiers.

Cette équipe est formée de :

- ⇒ 1 contremaître,
- ⇒ 7 ouvriers qualifiés ayant chacun des responsabilités sur leur domaine de compétences spécifiques (relations avec les communes, conduite et entretien des engins de chantiers, suivi des apprentis, etc.),
- ⇒ 2 apprentis.

Au niveau de la conduite politique, il convient de signaler qu'à fin 2018, les communes de Rennaz et

Noville n'avaient toujours pas signé leur proposition de bail.

A noter également que M. Bassang, Municipal, a été nommé vice-président du GFA, notamment en raison du fait qu'Yvorne est la plus grande commune territoriale de ce groupement.

### Gestion du bail de la Commune d'Yvorne

En 2018, le volume exploité et les surfaces traitées pour notre commune ont été les suivants :

- ⇒ 15 m<sup>3</sup> d'exploitation de chablis,
- ⇒ 938 m<sup>3</sup> d'exploitation en forêt de protection,
- ⇒ 872 m<sup>3</sup> d'exploitation d'autres forêts,
- ⇒ 146'500 m<sup>2</sup> de soins cultureux.

D'autres travaux ont été réalisés sur mandat, en dehors du contrat qui lie le GFA et la commune, notamment l'abattage du tilleul des Portes-Rouges, l'abattage du cèdre pleureur de la Souche, ainsi que divers élagages sur l'ensemble de notre territoire.

### Projet de centre forestier

Les travaux de construction du nouveau centre forestier de Roche, engagés dans la foulée de l'acceptation, par les conseils communaux des communes partenaires, de la modification des statuts et du relèvement du plafond d'endettement du GFA, ont débuté l'automne dernier et se déroulent selon les prévisions. Ils devraient se terminer dans le courant du mois de juin 2019.



### **Terrains agricoles**

Aucun élément particulier n'est à signaler au sujet de la location des terrains agricoles propriété de la commune.

Initialement projetée pour fin 2018, la procédure de réattribution desdits terrains a été reportée au 1er semestre 2019, au terme d'une procédure de

consultation conduite auprès des locataires concernés.

## Terrains de sport

Aucune mesure particulière n'est à signaler pour l'entretien des terrains de football durant l'exercice écoulé.

Toutefois, une inspection locale effectuée durant l'automne a permis de constater que les vestiaires du terrain de Pré Nové étaient dans un état de dégradation avancé. Un diagnostic effectué en fin d'année par un bureau spécialisé a confirmé la situation, en mettant en évidence les problèmes suivants :

- ⇒ présence d'humidité sous le complexe chape/isolation,
- ⇒ joints en silicone inexistantes ou très dégradés,
- ⇒ trous non rebouchés dans les murs après modification des buses de douches,
- ⇒ absence d'étanchéité entre les murs/sols et le carrelage,
- ⇒ carrelage descellé,
- ⇒ plâtre fusé et rustique décollé,
- ⇒ doublage en alba mouillé et fusé,
- ⇒ fortes moisissures par endroit.

Ces dégradations proviennent pour une part d'une mauvaise conception initiale du bâtiment, s'agissant notamment des pentes d'écoulement, et pour une autre d'un déficit d'entretien des locaux.

Les mesures de sauvegarde nécessaires ont été engagées durant les derniers jours de l'année dans le cadre des compétences municipales et la Municipalité consultera le Conseil communal durant le premier trimestre 2019 quant aux travaux de rénovation ultérieurs.

En parallèle, la Municipalité établira également une convention avec le FC Yverne pour régler la mise à dispositions des infrastructures et du matériel.

## URBANISME

### Aménagement du territoire

#### Etude du nouveau plan d'affectation communal

En date du 14 février 2018, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt confirmant la caducité d'un permis de construire de plusieurs immeubles sur une parcelle ayant une incidence non négligeable sur les réserves communales en zone à bâtir (équivalent à environ 100 habitants). Le sort de cette parcelle étant scellé, la Municipalité a ainsi pu reprendre les démarches relatives à la révision du plan d'affectation communal. Elle a notamment tenu trois séances avec le bureau d'urbanisme GEA Vallotton et Chanard SA. Un plan d'actions a été établi et le bilan des réserves en zone à bâtir a été affiné conformément aux dernières directives cantonales.

Les besoins de la Commune, à l'horizon 2036, sont de 134 habitants. Les capacités d'accueil au moment du bilan (réserves et potentiel de densification) étant équivalentes à 400 habitants, la surcapacité d'accueil de la commune est de 266 habitants. Des mesures doivent donc être prises dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal (dézonage de certaines parcelles). La Municipalité a identifié les parcelles constituant les réserves et examiné des pistes de dézonage.

Les premières intentions relatives au nouveau plan d'affectation ont été arrêtées et seront transmises au Service du développement territorial (SDT) pour examen préliminaire en 2019. L'adoption du nouveau plan d'affectation devra ensuite suivre les étapes suivantes :

- ⇒ réception des déterminations du SDT sur le dossier envoyé à titre d'examen préliminaire,
- ⇒ élaboration d'un nouveau plan tenant compte des remarques du SDT,
- ⇒ nouvel examen préalable par le SDT et les différents services cantonaux,
- ⇒ enquête publique,
- ⇒ recherche de conciliation, modification et enquête complémentaire (le cas échéant),
- ⇒ adoption par le législatif communal,
- ⇒ approbation par le Département du territoire et de l'environnement.

Le crédit initial étant épuisé, une demande de crédit complémentaire sera soumise à l'approbation du Conseil communal durant le premier semestre 2019,

afin de pouvoir finaliser le nouveau plan d'affectation communal et son règlement.

#### Plan partiel d'affectation "Châble Rouge"

Suite à un examen préalable pourtant positif en 2016, la Municipalité a été malheureusement confrontée en fin d'année à une volte-face de la part du Service du développement territorial (SDT), lequel a conclu, dans le cadre d'une demande de précisions, que la reconversion de cette zone sportive en zone d'activités n'était plus justifiable, l'état des réserves dans la région du Chablais étant largement supérieur aux besoins selon le plan directeur cantonal (PDCn).

Cette appréciation ne semblant pas partagée par la promotion économique régionale, qui plus est dans un contexte juridique flou au niveau cantonal, la Municipalité reprendra le dossier en 2019 d'entente avec le délégué d'Aigle Région.

### Police des constructions

La reprise en main de la police des constructions aura été l'évènement le plus important de l'année 2018.

En effet, le traitement de certains dossiers autorisés préalablement a rapidement laissé apparaître des carences dans le suivi des demandes d'autorisation de construire.

Un examen plus attentif de la situation a permis de constater que beaucoup d'autorisations étaient accordées oralement, quelquefois à l'insu de la Municipalité, ou par des courriers parfois lacunaires.

Il a également été observé des manquements dans les contrôles techniques et réglementaires d'usage – faute de connaissances professionnelles suffisantes dans un domaine s'étant passablement complexifié au cours de la dernière décennie – ainsi qu'une quarantaine de dossiers ouverts de longue date auprès de la Centrale cantonale des autorisations (CAMAC) sur lesquels il s'agira encore d'investiguer.

Face à ce constat préoccupant, la Municipalité s'est rapidement attaché les services d'un architecte-conseil pour l'accompagnement et le suivi technique des dossiers.

Ainsi, depuis la mi-mars, une séance de coordination hebdomadaire de 2 à 3 heures réunit la municipale

déléguée, le secrétaire municipal et l'architecte précité pour traiter des dossiers soumis à l'autorité.

Les procédures communales ont été renforcées par une meilleure communication du cadre légal et par la mise au point de formulaires destinés à simplifier la vie des administrés.

Un nouveau modèle de permis de construire, abordant de manière exhaustive les nombreuses obligations imposées aux constructeurs, a également été élaboré par le Greffe municipal. Il permet de communiquer en amont les diverses conditions posées par les règlements communaux en vigueur, principalement en matière de construction, de distribution d'eau et de raccordement aux réseaux d'évacuation, ainsi que des instructions plus pratiques destinées à faciliter la tâche ultérieure de services internes ou externes (ramonage obligatoire, distribution de l'eau, poste, etc.). Ce nouveau permis vise également à prévenir toute interprétation équivoque pouvant aboutir à un litige.

Des contrôles en cours ou en fin de chantier sont désormais planifiés dans le but de pouvoir vérifier la conformité des constructions eu égard aux conditions posées dans l'autorisation de construire.

Avant la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser, les plans de construction conformes à l'exécution, de repérage des canalisations EU/EC et eau potable, les dossiers de synthèse concernant les dangers naturels, concepts de protection incendie, déclarations de conformité (électricité, incendie, etc.) et autres documents requis par les lois ou règlements sont désormais systématiquement collectés.

Pour les chantiers plus complexes, des contrôles spécifiques doivent également être engagés en matière de défense-incendie et de dangers naturels, contrôles nécessitant parfois le recours à des mandataires spécialisés (p.ex. chantiers des aires autoroutières).

S'agissant du volume de travail courant, on relèvera l'augmentation du temps consacré au traitement des demandes de renseignements émanant de maîtres d'œuvre ou de mandataires voulant s'épargner la lecture des règlements existants, ainsi que le temps passé à l'examen répétitif et fastidieux d'avant-projets ou de dossiers d'enquête incomplets ou non conformes.

A noter enfin un accroissement considérable du nombre d'interventions à mener en cours de chantier, certains maîtres d'œuvre prenant des libertés par rapport aux permis de construire délivrés. Ainsi, durant l'année 2018, sept chantiers ont dû faire l'objet d'une surveillance accrue, voire de sommations ou d'ordres d'arrêt de chantier. L'un de ceux-ci a même nécessité l'intervention sur site de la municipale déléguée et de la Gendarmerie vaudoise, et a entraîné une dénonciation auprès de la Préfecture du district. En outre, la Municipalité a délivré deux ordres de remise en état pour des travaux effectués sans autorisation et, sur demande du concessionnaire officiel, a engagé une procédure d'exécution forcée de ramonage.

Ces différents constats font que la pratique en vigueur n'est plus acceptable, a fortiori face à la judiciarisation galopante de la société, raison pour laquelle la Municipalité a porté au budget 2019 l'engagement à temps partiel d'un responsable pour la police des constructions disposant des connaissances métier requises.

Cette solution devrait permettre des économies par rapport aux coûts de l'externalisation actuelle, soulagera l'engagement de la municipale-déléguée et permettra un suivi plus prompt des nombreuses demandes de tout ordre reçues au guichet ou par téléphone.

### **Statistiques**

Au chapitre statistique, la Municipalité a procédé officiellement à la mise à l'enquête publique de onze demandes d'autorisation de construire et a accordé quatorze autorisations en dispense d'enquête publique, sous réserve du droit des tiers, pour des cas de minime importance.

Deux permis ont officiellement été refusés suite à l'opposition du canton.

Treize permis de construire ont été délivrés en 2018, ainsi que 12 permis d'habiter/d'utiliser après les contrôles technique de fin de chantier sur site.

### **Adoption d'un nouveau règlement sur les émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire**

L'augmentation de la charge de travail et des coûts occasionnés par le traitement conforme des dossiers de police des constructions et d'aménagement du

territoire a poussé, dès le printemps, la Municipalité à revoir et à compléter l'éventail des tâches administratives soumises à émoulement, de façon à pouvoir reporter sur les demandeurs de prestations tout ou partie des coûts qu'ils génèrent, lesquels n'ont pas à être supportés par la collectivité.

Il est à ce sujet intéressant de constater que, ce faisant, la Municipalité a anticipé sur une problématique qui a vu jour à plus large échelle en fin d'année dans le cadre des travaux de la Cour des comptes, laquelle a épinglé plusieurs grandes communes ainsi que l'administration cantonale quant à la manière de traiter les dossiers et à la couverture insuffisante des frais y relatifs.

Notre nouveau règlement, adopté en fin d'année par le Conseil communal, entrera en vigueur en 2019, dès son approbation par la cheffe du département cantonal concerné.

### **Système d'information sur le territoire**

Durant l'année 2018, la Municipalité a été pressée par l'Office de l'information sur le territoire (OIT) de terminer le positionnement des entrées de chaque bâtiment de la commune, le délai accordé en 2015 ayant été largement dépassé.

Ce travail considérable a en l'occurrence pu être finalisé par le Greffe municipal durant l'été grâce à l'aide et aux connaissances de terrain du personnel des secteurs voirie et des eaux.

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, la commune, sur requête de l'OIT et en collaboration avec Poste CH SA, a entrepris d'uniformiser la nomenclature de plusieurs rues et lieux-dits et d'attribuer un numéro aux derniers bâtiments de la commune qui en étaient encore dépourvus. Elle en a profité pour faire concorder le numéro postal d'Yverne avec les limites territoriales de la commune. La soixantaine d'habitants concernés a été été informée directement par courrier.

### **Abattages d'arbres, taille des arbustes et des haies**

Afin de se mettre en conformité avec le Règlement d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RLPNMS) et de respecter le règlement communal de protection des arbres voté en son temps par le Conseil communal, le Greffe municipal a mis au point une nouvelle procédure de demande/autorisation pour le traitement

des abattages d'arbres. Les demandes reçues sont désormais soumises à consultation publique, conformément au droit cantonal. Différents formulaires et modèles de correspondance ont été rédigés afin de faciliter la tâche tant aux propriétaires qu'à l'administration.

Dans le même esprit, le Greffe municipal a également mis à la disposition du public, sur Internet et au guichet de l'administration, un guide pour la taille des arbustes et haies qui rappelle notamment les dispositions de la Loi sur les routes (LRou) et du Code rural et foncier (CRF).

### **Permis de fouille/de dépôt**

Afin de cadrer le traitement des demandes de permis de fouille/de dépôt sur le domaine public et d'assurer la communication nécessaire aux services d'urgence (fermeture de routes, etc.), le Greffe municipal a mis en place une procédure de demande simplifiée au moyen d'un formulaire dynamique spécifique disponible sur le site Internet de la commune. Cette procédure permettra également à l'avenir l'encaissement des émoulements y relatifs fixés par le nouveau règlement communal mentionné plus avant.

De façon à permettre un traitement rapide des demandes reçues, une procuration a été donnée conjointement au municipal-délégué et au secrétaire municipal.

Durant l'année écoulée, deux demandes ont été traitées dans le cadre de cette délégation de compétences.

### **Registre des citernes à hydrocarbures**

Depuis la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) au début des années 2000, le détenteur d'un réservoir à hydrocarbures est seul responsable de l'entretien de son installation.

Il n'en demeure pas moins que la tâche des autorités de contrôle reste importante, notamment en cas de pollution suite à un mauvais entretien d'un réservoir. Dans une telle hypothèse, les organes étatiques doivent en effet connaître le suivi de l'entretien pour pouvoir identifier le responsable.

Dans ce cadre, l'autorité communale doit :

- ⇒ tenir le registre des installations,

- ⇒ envoyer les avis de contrôle pour les installations soumises à autorisation,
- ⇒ envoyer les rappels si nécessaire.,
- ⇒ procéder le cas échéant à la dénonciation des contrevenants,
- ⇒ contrôler les mesures prescrites,
- ⇒ réceptionner les installations soumises à autorisation,
- ⇒ contrôler les mesures constructives "feu" de toutes les nouvelles installations.

Outre les connaissances techniques nécessaires, ces diverses opérations ne peuvent être valablement effectuées que sur la base d'un registre tenu avec précision, lequel doit au surplus être adapté à toutes les modifications de la carte des secteurs de protection des eaux.

A cet égard, un doute plane sur la qualité de notre registre dès lors que la mise à jour des secteurs n'a pas été systématiquement entreprise, que des échéances fictives ont été insérées dans le registre pour des citernes ayant été supprimées et que la périodicité des contrôles ne paraît à priori pas exacte pour certaines installations particulières.

Il en résulte que le registre des quelque 250 citernes comptabilisées à Yverne – installations des campings non comprises – doit être entièrement vérifié à très court terme sur la base des rapports de contrôle classés dans les dossiers.

Cette tâche – à entreprendre idéalement en 2019 – sera néanmoins difficile à assumer avec toute la rigueur nécessaire dans la configuration actuelle de l'administration, avec les risques d'engagement de responsabilité de la commune que cela pourrait entraîner dans l'intervalle.

### **Police des campings**

Comme annoncé dans le dernier rapport de gestion, une nouvelle inspection des campings a eu lieu durant le courant de l'automne 2018, en présence des représentants des divers services cantonaux concernés et de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA).

Cette visite a malheureusement relevé qu'aucun des trois campings de la commune ne répondait intégralement aux exigences légales ou normes en vigueur.

Parmi les carences constatées, citons en particulier :

- ⇒ l'absence de plans d'aménagement et de règlements conformes au droit cantonal,
- ⇒ l'absence de demande pour les nouvelles implantations ou modification de caravanes résidentielles qui doivent pourtant faire l'objet d'une autorisation formelle,
- ⇒ le manque d'accessibilité et de visibilité des installations de distribution de gaz,
- ⇒ nombre de cheminées et/ou d'installations thermiques non conformes,
- ⇒ plusieurs barbecues à proximité immédiate de plantations ou de constructions inflammables,
- ⇒ des constructions ou aménagements non réglementaires,
- ⇒ des extincteurs hors d'état de fonctionner,
- ⇒ des principes de défense contre l'incendie non vérifiés.

La Municipalité a dès lors rappelé aux propriétaires de campings qu'il était de leur responsabilité de prendre toutes les mesures d'assainissement et de mise en conformité nécessaires et qu'il leur appartient également de veiller à ce que les contrôles en matière de ramonage obligatoire et d'installations électriques puissent être effectués selon la périodicité prescrite.

Elle leur a accordé un délai au 30 septembre 2019 pour mettre leur camping en conformité, cette condition étant impérative pour le renouvellement des autorisations d'exploiter qui ont exceptionnellement été prolongées jusqu'au 31 décembre prochain.

## **POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE**

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a octroyé deux subsides pour des panneaux photovoltaïques et quatre pour des vélos électriques, pour un montant total de CHF 5'600.--.

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Dans le cadre du crédit qui lui a été octroyé par le Conseil communal, la Municipalité a réalisé durant le premier semestre le parking de Vers la Cour. Celui-ci compte 14 places de parc, dont 2 privées. Le chantier s'est déroulé dans de bonnes conditions et n'a pas donné lieu à de problème particulier.

Consécutivement à la réalisation de cet ouvrage, des mesures permettant notamment de sécuriser le chemin des écoliers et de garantir l'accessibilité aux véhicules de secours ont été prises dans ce quartier.

Après légalisation desdites mesures, les travaux de marquage, de pose de panneaux de signalisation et de potelets ont été réalisés durant le 2<sup>e</sup> semestre. Pour mémoire, il s'agit de :

- ⇒ la requalification du parking sous l'Eglise,
- ⇒ la mise à sens unique depuis l'angle sud de la cure jusqu'au carrefour de la fontaine ;
- ⇒ l'interdiction de stationner hors cases, dès et y compris la montée de la Croix et la montée des Maisons Neuves.

Enfin, la Municipalité s'est portée acquéreur, en 2018, d'une parcelle de 203 m<sup>2</sup> en vue de la réalisation ultérieure d'un micro-parking à Vers-Monthey. La concrétisation de ce projet dépendra bien évidemment de l'état des finances communales.

## ÉCOLES

Aucun évènement particulier n'est à signaler au niveau scolaire pour l'exercice 2018.

S'agissant du Collège d'Yvorne, la Municipalité a dû engager quelque peu en urgence le remplacement du réseau Wifi installé en 2017 dans le bâtiment. En effet, l'Etablissement primaire et secondaire d'Aigle a été retenu en tant qu'établissement pilote dans le projet du Conseil d'Etat sur la numérisation de l'Ecole et le réseau en place s'est malheureusement avéré incompatible avec les besoins scolaires. Cette intervention a nécessité la mise à niveau de l'installation électrique dans les classes. La Municipalité en a profité pour installer des prises supplémentaires en réponse aux vœux exprimés par les enseignantes.

Au chapitre des réjouissances, Mme Frutschi, Municipale, a organisé le 1er décembre, de concert avec les enseignantes, l'inauguration du sapin de Noël décoré par les élèves enclassés à Yvorne.

## SANTÉ

Conformément aux directives cantonales en vigueur, la Municipalité a engagé, durant le printemps 2018, la détection des personnes à risque dans l'éventualité d'une canicule, par l'envoi d'une lettre à chaque habitant de 75 ans et plus résidant seul. Deux personnes ont ainsi pu être identifiées sur les 41 susceptibles d'être concernées.

Activé début août, le processus canicule a contraint la Municipalité à faire appel à un prestataire privé pour les contacts et/ou visites à domicile, faute d'appui du CMS compétent et de la protection civile. Il convient également de préciser que, compte tenu des responsabilités engagées dans ce domaine, il faut pouvoir disposer de compétences sanitaires adéquates, lesquelles ne sont pas disponibles à l'interne. Il appartient en effet aux visiteurs de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale. Les frais y relatifs ont en l'occurrence été couverts par l'assurance maladie des habitants concernés.

Aucune autre mesure de santé publique n'a dû être prise au niveau communal durant l'exercice écoulé.

## COHÉSION SOCIALE

Dans le cadre de son activité générale en matière de cohésion sociale, Mme Frutschi, Municipale, a effectué diverses visites auprès de citoyens du village, notamment :

- ⇒ 2 visites de couples fêtant leur 50e anniversaire de mariage,
- ⇒ 3 visites de nonagénaires,
- ⇒ 1 visite d'une centenaire, doyenne de notre village,
- ⇒ 6 visites d'habitants résidant désormais en EMS à Aigle ou à Bex.

## SERVICE DES EAUX

### Réseau de distribution d'eau

Pour mémoire, le réseau communal de distribution d'eau comprend 5,5 km de conduites d'adduction et 16,3 km de conduites de distribution, soit un total de 21,8 km pour 352 compteurs installés à fin 2018.

L'eau provient de 10 captages ou groupes de captage alimentant 2 réservoirs datant respectivement de 1900 et 1904.

Les sources d'Yvorne totalisent un potentiel de production moyen de 830'000 m<sup>3</sup>/an aux sources, avant les habituelles pertes sur le réseau.

Notre réseau dispose d'un système de télégestion centralisé qui permet la surveillance des paramètres suivants :

- ⇒ niveaux des réservoirs (alarmes niveau haut et niveau bas),
- ⇒ fonctionnement des pompes (alarmes dérangement et marche à sec),
- ⇒ volumes totaux introduits et consommations totales du réseau.

En 2018, 177'000 m<sup>3</sup> d'eau ont été facturés dans le cadre de l'alimentation des ménages privés et des entreprises, soit une consommation globale de 166,19 m<sup>3</sup> par habitant.

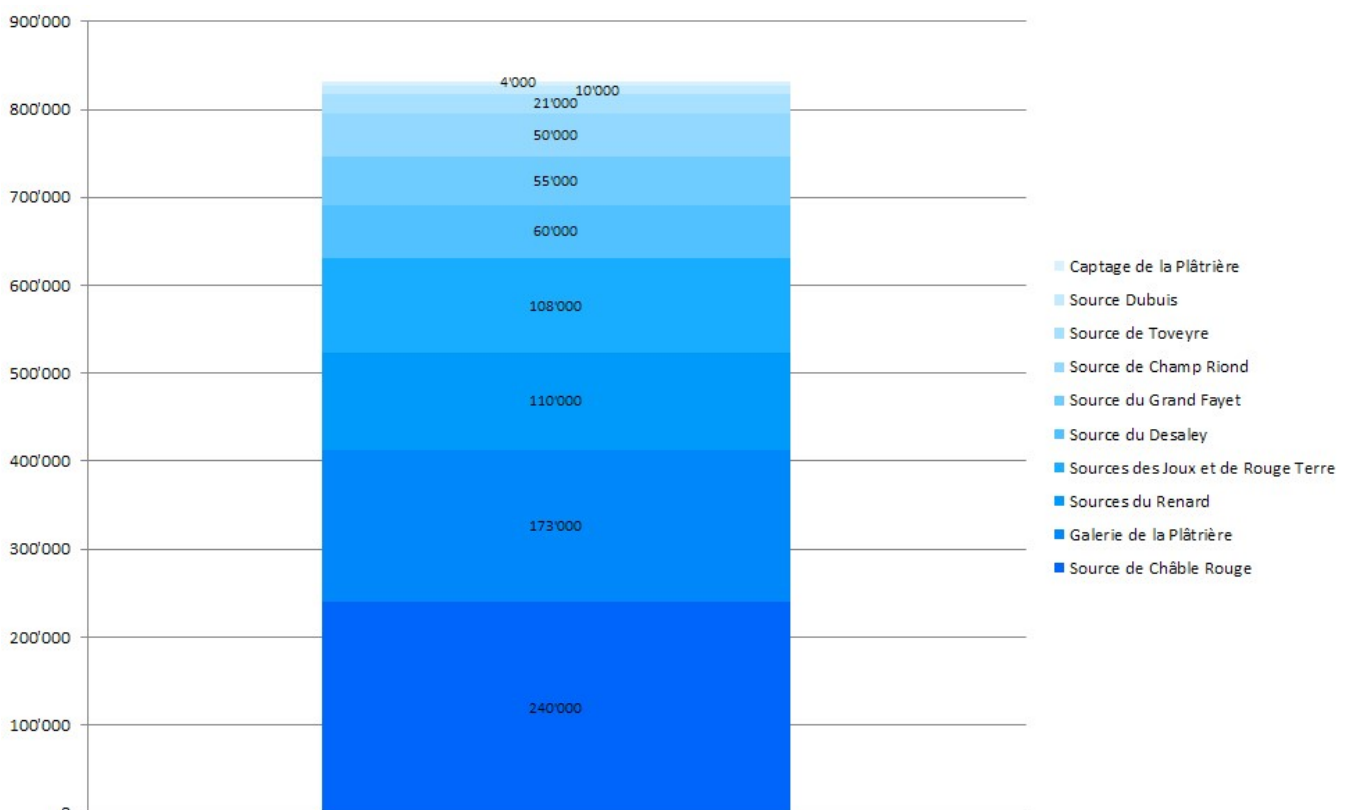
La majeure partie de l'eau de notre réseau n'est donc pas facturée, dès lors qu'elle sert entre autres à alimenter les fontaines communales, les chèvres pour utilisation agricole/viticole, sans compter les déversements des trop-pleins et les pertes.

Au chapitre du maintien et de la sécurité de notre réseau de distribution, signalons le remplacement des systèmes de désinfection UV, la pose d'un by-pass et d'un système de désinfection d'urgence au chlore pour les captages de la Plâtrière et de Boveau.

### Elaboration d'un nouveau plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)

Durant l'année écoulée, la Municipalité a finalisé l'élaboration de son nouveau plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Pour mémoire, ce plan vise à fixer les options possibles d'amélioration et de développement des installations principales.

**Potentiel de production par source (en m3)**



Le PDDE :

- ⇒ dresse l'inventaire des installations principales existantes et de leurs caractéristiques,
- ⇒ propose des options possibles d'amélioration et de développement de ces installations,
- ⇒ prend en compte les objectifs et les mesures d'approvisionnement et de distribution de l'eau définis par le plan cantonal (PDC),
- ⇒ dresse les mesures de planification pour l'approvisionnement en eau potable en temps de crise.

Soumis à l'approbation cantonale dans le cadre de la procédure y relative, le PDDE n'a pas soulevé de remarque particulière et sera officiellement validé en début d'année 2019.

### **Protection du captage de Versvey contre les chutes de pierres**

Dans le cadre des compétences municipales, et grâce à une importante participation cantonale, la Municipalité a pu engager en urgence la protection du captage de Versvey contre les chutes de pierres, afin de garantir la sécurité du bâtiment et du personnel en charge de la surveillance et de l'entretien du site.

### **Protection des captages de Rouge Terre**

Afin d'éviter tout risque de pollution dus au purinage des champs dans les environs immédiats des captages de Rouge Terre, la Municipalité a pris langue avec l'exploitant concerné pour le sensibiliser aux risques y relatifs. De manière à inscrire cette protection dans la durée, nous avons pris contact en fin d'année avec l'association vaudoise de promotion des métiers de la terre Prométerre pour l'étude d'une convention à soumettre à l'intéressé. Ce dossier sera finalisé durant le premier semestre 2019.

### **Pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey**

Initialement planifiée à moyen terme, la mise en boucle de la distribution de l'eau à Versvey est devenue prioritaire en raison du chantier de reconstruction des aires autoroutières du Chablais.

En l'absence de poste budgétaire communal spécifique et tenus par un calendrier des plus serrés, les constructeurs ont pris à leur charge l'équipement des aires autoroutières en vue de pouvoir le remettre gratuitement à la commune à l'issue du chantier. En contrepartie, et pour répondre aux im-

pératifs techniques (débit et pression en cas d'incendie), la commune s'est quant à elle engagée à entreprendre sans délai la pose d'une conduite complémentaire en profitant de la fouille du chantier en cours et à prioriser la mise en boucle de Versvey par rapport à l'échéancier initial du PDDE.

Comme annoncé par communication municipale, les travaux urgents à effectuer par la commune ont été provisoirement pris en charge par le budget courant et seront apurés dans le cadre du préavis 07-2018 se rapportant à l'entier du chantier qui sera voté par le Conseil communal en début d'année 2019.

### **Restauration de la fontaine de la Croisée**

Dans le cadre du budget courant, la Municipalité a entrepris la restauration de la fontaine de la Croisée en faisant appel à un artisan spécialisé. Les travaux y relatifs ont en l'occurrence fait l'objet d'exigences particulières des services cantonaux, cette fontaine étant classée en note 2 au recensement architectural.



### **Secteur des eaux**

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur des eaux remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ exploitation et entretien des installations de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, etc.),
- ⇒ contrôle avant remblayage des canalisations lors de travaux de terrassement,
- ⇒ contrôle des installations exécutées sur le domaine privé,
- ⇒ mise à disposition, contrôle périodique et entretien des compteurs d'eau,
- ⇒ relevés d'eau et rappels,
- ⇒ support technique au commandant du feu en cas d'incendie,
- ⇒ entretien des bornes hydrantes,
- ⇒ surveillance de l'application correcte du règlement communal sur la distribution de l'eau et

- annonce des infractions à la Municipalité,
- ⇒ surveillance des zones de protection des eaux S,
- ⇒ prélèvements périodiques d'eau dans le cadre du système cantonal d'autocontrôle des distributions publiques d'eau de boisson,
- ⇒ prélèvements des eaux de piscines durant l'été (campings),
- ⇒ mise à jour des données du système de détection du réseau Géosat,
- ⇒ travaux d'entretien général de la STEP,
- ⇒ déshydratation des boues,
- ⇒ gestion des alarmes (24h/24),
- ⇒ entretien des stations de relevage,
- ⇒ vidange de la chambre du compteur de Corbeyrier,
- ⇒ entretien des dépotoirs et autres déversoirs d'orage,
- ⇒ contrôle des fosses septiques,
- ⇒ collaboration aux travaux d'analyses microbiologiques et chimiques des rejets d'eaux usées traitées,
- ⇒ collaboration aux études ou projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité.

Afin de soulager le responsable du Secteur des eaux dans le cadre de la gestion des alarmes, la Municipalité a mis en place, durant l'année écoulée, un service de piquet conjoint avec le Secteur voirie. Les piquets sont planifiés au début de l'année, avec une suppléance en cas de maladie ou d'accident. Le même service de piquet est également en charge des contrôles hivernaux.

En 2018, 104 alarmes ont été déclenchées à la STEP, 4 alarmes à la station de relevage de Versvey, 15 au réservoir d'eau de Vers Chenaux et 3 à la station de pompage d'eau potable de Versvey.

Au chapitre des travaux extraordinaires, le Secteur des eaux a été mis à contribution dans les dossiers ou chantiers suivants :

- ⇒ élaboration du PDDE en collaboration avec notre mandataire,
- ⇒ alimentation en eau potable et évacuation des eaux usées des aires autoroutières, en raison des carences observées dans la conduite de ces chantiers.

Grâce à sa formation professionnelle, notre responsable a également pris en charge différents travaux d'électricité en faveur du dicastère des bâtiments communaux ou à la STEP. Il a également procédé à la pose d'une mise à terre dans ce dernier bâtiment.

## ÉPURATION

### Evolution du projet AERA-STEP régionale

Planifiée pour le début de l'année 2018, la procédure d'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) a dû être reportée en raison de la volonté de plusieurs communes d'étudier une éventuelle participation au projet public-privé des communes du Bas-Valais et du site chimique de Monthey.

Après analyse des coûts d'investissement et d'entretien, du calendrier de réalisation et de la conduite politique et opérationnelle découlant des exigences des entreprises privées, nos partenaires ont finalement renoncé à s'orienter vers ce projet.

Les statuts de l'AERA ont donc été déposés en fin d'année en mains des commissions ad hoc chargées de préavis à leur sujet et seront formellement soumis aux conseils communaux durant le premier trimestre 2019.

### STEP d'Yvorne-Corbeyrier

Au niveau local, l'analyse des volumes d'eaux usées produits par la Commune de Corbeyrier sur une plus longue période a conduit la Municipalité à négocier une participation plus importante de notre voisin.

Ainsi, après avoir étudié la répartition des charges selon plusieurs scénarios, le taux y relatif a été porté d'un commun accord de 27 à 33% dès les comptes 2018.

Les charges réelles seront également comptabilisées de manière plus exhaustives, conformément aux indications données dans le chapitre Finances.

## PROTECTION DE LA POPULATION

Aucun évènement particulier n'est à signaler au sujet de la protection de la population durant l'exercice écoulé.

### Protection civile du district d'Aigle

Afin de respecter les dispositions de la Loi sur les communes (LC) en matière de collaboration intercommunale, une nouvelle association de communes a été envisagée pour la protection civile. Ses statuts ont été soumis aux exécutifs en fin d'année et seront finalisés au début de l'année 2019.

### Service de défense contre l'incendie (SDIS) Chablais

Votée par le Conseil communal en date du 26 octobre 2018, la nouvelle convention d'entente intercommunale du SDIS Chablais a été approuvée par le Conseil d'Etat en date du 7 février 2018.

Au niveau de la représentation de la commune au sein de l'Etat-major, signalons la démission au 31 décembre du Cap Pascal Deregis, Cdt rempl du SDIS Chablais, après plus de 30 ans d'engagement au corps des sapeurs-pompiers. Pour le remplacer, et sur proposition de l'Etat-major, la Municipalité a promu le Lt Pierre Nicolau au grade de capitaine.

## TRAVAUX PUBLICS

### Secteur voirie

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur voirie remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, papier-carton, objets encombrants),
- ⇒ travaux de signalisation routière (entretien général, pose de la signalisation pour manifestations, pose du radar pédagogique et collecte des données, etc.),
- ⇒ décoration du village (pose d'oriflammes, des décorations de Noël, etc.),
- ⇒ entretien du réseau d'eaux claires,
- ⇒ entretien général du domaine public (balayage, contrôle des grilles de route, réfection d'enrobé, maçonnerie, déneigement, contrôle de l'éclairage public, etc.),
- ⇒ entretien des espaces verts (tonte de gazon, entretien des haies et plantations, arrosage, ramassage des feuilles, etc.),
- ⇒ surveillance de l'apparition de plantes invasives, de nids de chenilles processionnaires et autres plantes indésirables,
- ⇒ entretien du cimetière,
- ⇒ service des inhumations,
- ⇒ location de tables et de bancs,
- ⇒ entretien des véhicules, machines et outils de travail,
- ⇒ collaboration à la gestion du réseau de distribution d'eau potable,

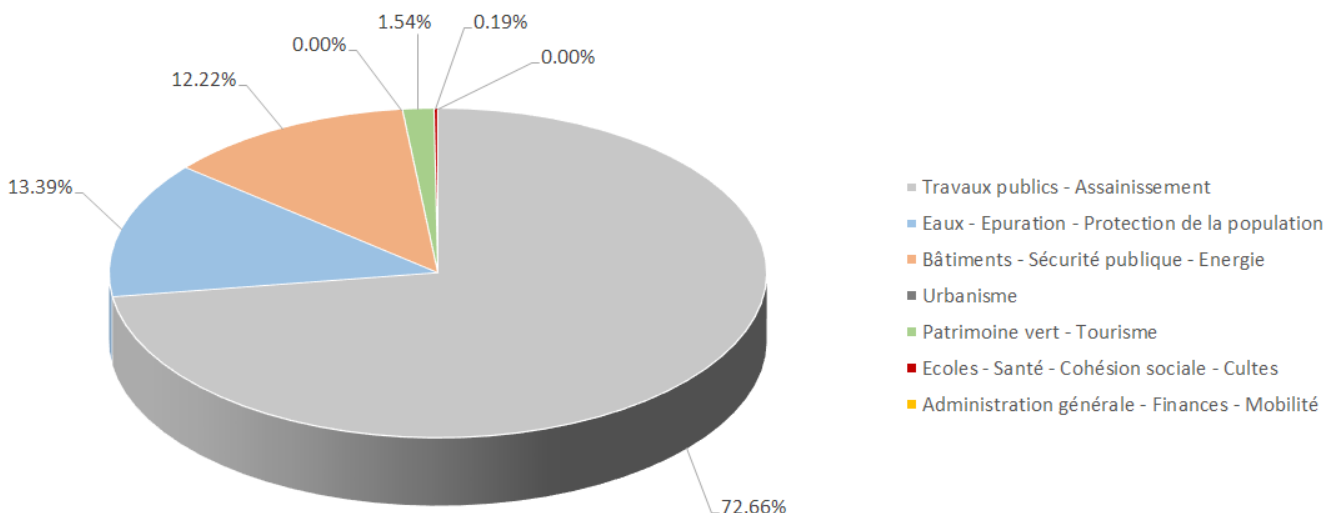
- ⇒ entretien des fontaines publiques,
- ⇒ collaboration à la gestion de la station d'épuration,
- ⇒ travaux divers de menuiserie et de serrurerie.

Durant l'année écoulée, le Secteur voirie ainsi été mis plusieurs fois à contribution en faveur du dicastère des bâtiments puisqu'il a collaboré très activement aux travaux de rénovation des bureaux de l'Administration communale, notamment s'agissant des interventions de maçonnerie, de menuiserie et de plâtrerie-peinture, ainsi qu'au démontage des vestiaires du terrain de football de Pré Nové. Cette polyvalence a ainsi permis à la Municipalité de réaliser quelques économies sur le coût des travaux y relatifs.

Au chapitre des interventions extraordinaires, signalons encore :

- ⇒ le remplacement d'une conduite d'eau potable à Vers Chenaux,
- ⇒ la réparation d'une conduite d'eau potable à Versvey en collaboration avec le Secteur des eaux,
- ⇒ la réparation d'un collecteur d'eaux claires traversant la vigne du Clos de l'Ombren en collaboration avec le Secteur des eaux,
- ⇒ l'évacuation et la mise en garde-meuble des biens d'un locataire expulsé suite à une procédure d'exécution forcée par la Justice de Paix,
- ⇒ la construction d'un socle pour l'aménagement d'un mât d'éclairage public aux Jaccolats.

### Répartition par dicastère de l'activité annuelle du secteur voirie



## ASSAINISSEMENT

### Gestion des déchets

Durant l'automne 2018, la Municipalité a dû engager quelque peu en urgence la révision du règlement sur la gestion des déchets.

En effet, divers vices de procédures ont été constatés dans le cadre de l'adoption du règlement en 2013, la version soumise en son temps à l'approbation cantonale ne correspondant en l'occurrence pas au cadre voté par le Conseil communal.

La Municipalité en a profité pour adapter ce règlement à la jurisprudence du Tribunal fédéral et pour supprimer quelques incohérences par rapport aux pratiques en vigueur dans la commune.

Adoptée par le Conseil communal, cette version mise à jour entrera en force au printemps 2019 et sera complétée de plusieurs directives de compétence municipale qui n'ont jamais été formalisées suite à l'adoption du règlement en 2013.

## BÂTIMENTS

### Parc locatif communal

A fin 2018, tous les appartements propriétés de la commune étaient loués. Seule une surface commerciale dans le bâtiment de la Souche demeurait inoccupée, la situation économique actuelle étant peu favorable à la location de surface commerciale en périphérie d'un centre urbain.

### Bâtiment administratif de La Grappe

Comme indiqué plus avant, la Municipalité a procédé durant l'année écoulée à la rénovation des bureaux de l'Administration communale, dans le cadre du budget courant.

Bien qu'imprévue, cette rénovation a été engagée pour répondre aux besoins découlant de la nouvelle organisation de travail de l'administration, mais également pour offrir des conditions adéquates au personnel en place.

Ont notamment été entrepris :

- ⇒ la réfection urgente des parquets fortement dégradés,
- ⇒ la réfection des sols carrelés qui étaient descellés en plusieurs endroits,
- ⇒ l'aménagement d'un bureau pour le syndic au sein de l'administration afin d'améliorer la conduite,
- ⇒ le déplacement d'une partie des anciens dossiers d'archives dans l'ex-bureau du syndic (partie locative),
- ⇒ le remplacement du mobilier de bureau du syndic et du secrétaire municipal,
- ⇒ l'aménagement d'un second guichet,
- ⇒ le rafraîchissement des murs existants,
- ⇒ le rafraîchissement des portes et cadres de portes,
- ⇒ la rénovation du WC réservé au personnel.

Ces travaux ont en grande partie été réalisés par le personnel du Secteur voirie.

### Collège de Versvey

Durant l'année écoulée, et suite au décès du précédent locataire, nous avons totalement rénové l'appartement du rez-de-chaussée du Collège de Versvey, afin de pouvoir le remettre en location avec un nouveau loyer réadapté.

### Caveau d'Yvorne

Dans le bâtiment du caveau, la cuisine et les fenêtres de l'appartement ont également été rénovées. Cette plus-value entraînera une légère augmentation du loyer basée sur la valeur de l'investissement et sur le taux hypothécaire de référence.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Comme annoncé en cours d'année au Conseil communal, la Municipalité a poursuivi, en 2018, l'assainissement des points lumineux du parc d'éclairage public de la commune. Les 16 dernières lampes avec ampoules à vapeur de mercure ont été remplacées en fin d'année, rendant notre parc moins énergivore que par le passé.

Nous avons également fait installer un éclairage à l'arrêt de bus du Lac Vernay, en collaboration avec TPC SA et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), dans le but d'améliorer la visibilité pour les chauffeurs de bus et de rendre les lieux plus sûres.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Nouveau règlement général de police (RGP)

Comme annoncé dans le rapport de gestion sur l'exercice 2017, le nouveau règlement général de police est officiellement entré en vigueur le 1er mars 2018.

Cette entrée en force a eu pour effet la mise en œuvre de différentes prescriptions d'application, dont un nouveau règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population.

La Municipalité veillera au cours des années à venir à compléter, si nécessaire, les différents dispositifs prévus dans le règlement de police, notamment s'agissant des magasins ou établissements publics.

### Traitement des contraventions de compétence communale

Parmi les nombreuses mises à niveau engagées durant l'année écoulée, un nouveau mode de traitement et de suivi des contraventions de compétence communale doit être signalé.

En effet, afin d'appliquer comme il se doit le Code de procédure pénale dans le cas des contraventions de compétence communale – et d'éviter ainsi tout vice de procédure pouvant aboutir à des dépens – pas moins de quatorze formulaires spécifiques ont dû être créés par le Greffe municipal, de même qu'une base de données permettant d'identifier immédiatement les éventuels cas de récidive.

En application du cadre légal en vigueur, et dans le but de garantir l'égalité de traitement, la Municipalité a arrêté différents montants pour les infractions mineures les plus récurrentes, à savoir :

*Infraction au règlement sur la gestion des déchets*

- ⇒ utilisation d'un sac non officiel CHF 100.--
- ⇒ récidives CHF 250.--

*Non-respect d'une défense publique prononcée par la Justice de Paix*

- ⇒ parcage sur une place mise à ban CHF 100.--
- ⇒ circulation sur un chemin mis à ban CHF 100.--
- ⇒ 1ère récidive CHF 250.--
- ⇒ récidives suivantes CHF 500.--

Elle a également fixé les émoluments de procédure comme suit :

- ⇒ par ordonnance rendue sans audition ou instruction CHF 50.--
- ⇒ par page ou fraction de page de procès-verbal d'opération, décision ou audition CHF 50.--

Le Tarif des frais de procédure pour le Ministère public et les autorités administratives compétentes en matière de contraventions (TFPContr) demeure applicable pour le surplus.

S'agissant des jours de peine privative de liberté de substitution, la Municipalité a arrêté les cas suivants :

- ⇒ un jour de peine privative de liberté par contravention initiale et par tranche de CHF 100.-- (mais au maximum 3 jours),
- ⇒ trois jours de peine privative de liberté en cas de première récidive,
- ⇒ six jours de peine privative de liberté en cas de récidive supplémentaire ou de contravention continue.

Les violations d'autres dispositions de règlements communaux seront traitées au cas par cas et en tenant compte si nécessaire de la capacité financière des contrevenants.

Dans le cadre de cette nouvelle pratique, dix-huit contraventions ont été délivrées durant l'année 2018, dont deux ont abouti à une ordonnance de classement dans le cadre de procédures d'appel.

Cinq avertissements ont également été adressés, principalement pour des infractions au règlement de police ou au règlement sur la gestion des déchets.

### Police des établissements

L'entrée en force du nouveau règlement général de police (RGP) a entraîné la mise en place d'une procédure formelle pour le traitement des demandes de prolongation d'ouverture des établissements publics de la commune.

Dix demandes ont été traitées par le Greffe municipal durant l'exercice écoulé, dans le cadre d'une délégation de compétence accordée au secrétaire municipal ou à la boursière communale en application de l'art. 7 RGP.

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal no 04-2019 Rapport de gestion et comptes 2018
- ⇒ Ouï le rapport de la commission de gestion chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés,
2. d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2018.

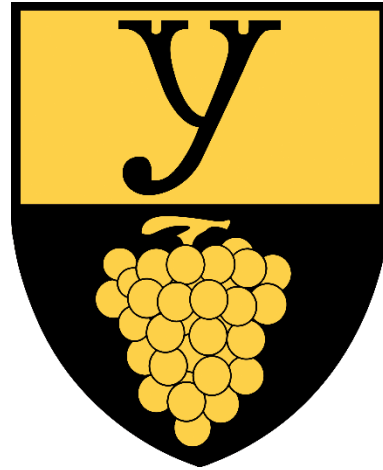
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
le syndic le secrétaire



Edouard Chollet Fabien Cathélaz

Adopté par la Municipalité le 24 avril 2019

Annexes : - brochure des comptes communaux 2018  
- comptes 2018 de l'entente intercommunale scolaire d'Aigle-Yverne-Corbeyrier  
- comptes 2018 du SDIS Chablais



# COMPTES 2018

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
10.3001	Repas et bon cadeau de départ au secrétaire municipal démissionnaire.
10.4361	Création d'un compte de recettes spécifique pour les divers jetons de présence et rétributions (anciennement en diminution du compte 10.3001).
11.3011	Paiement d'une partie des heures supplémentaires au personnel administratif.
11.3102	Nouveau compte créé en 2018 propre au journal "Le Vuarnéran" (en diminution du compte 11.3653)
11.3117	Achat des vacherins "Mont-d'Or AOP" (compensé par compte 11.4350).
11.3650	Reconduction de la participation à l'Association touristique Aigle, Leysin Col des Mosses (ATALC) pour CHF 10'000.00.
15.3513	Au budget 2018, ce poste était encore imputé au compte 51.3090.
18.3657	L'augmentation de l'offre en transports publics entre Aigle et Villeneuve majore la participation communale à l'indemnisation des lignes du trafic régional.

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>749'472.63</b>	<b>38'085.45</b>	<b>675'300.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>710'904.86</b>	<b>32'731.98</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>175'335.35</b>	<b>5'082.00</b>	<b>175'300.00</b>		<b>167'793.80</b>	
10.3001	Traitement des Municipaux	142'222.00		140'000.00		136'150.40	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	8'610.00		9'000.00		7'260.00	
10.3030	Assurances sociales	16'035.60		16'300.00		15'512.80	
10.3060	Indemnité et rembt. frais	3'856.40		4'000.00		3'600.00	
10.3090	Autres charges	4'611.35		6'000.00		5'270.60	
10.4361	Remboursement de tiers		5'082.00				
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>493'578.73</b>	<b>33'003.45</b>	<b>449'000.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>489'979.26</b>	<b>32'731.98</b>
11.3011	Traitement du personnel	209'742.60		207'000.00		206'675.60	
11.3030	Assurances sociales	36'137.40		33'000.00		35'458.45	
11.3040	Caisse de pension	32'657.85		33'000.00		32'859.00	
11.3050	Assurances maladie et accident	32'998.05		32'000.00		32'125.15	
11.3060	Indemnités et rembt. frais	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
11.3101	Imprimés et fourn. bureau	15'829.35		15'000.00		18'554.00	
11.3102	Journal "Le Vuarnéran"	13'086.30					
11.3109	Maintenance informatique	17'494.75		13'000.00		15'499.15	
11.3111	Achat machines bureau	8'214.05		8'000.00		5'095.85	
11.3117	Réceptions, manifestation	23'506.45		18'000.00		25'439.50	
11.3182	Téléphones	10'558.30					
11.3183	Contentieux, frais poursuites	2'535.48		500.00		2'951.11	
11.3186	Assurances diverses, honoraires	30'450.80		25'000.00		32'486.30	
11.3650	Cotisations, participations	35'436.90		30'000.00		41'472.90	
11.3653	Subventions aux stés locales	20'430.45		30'000.00		36'862.25	
11.4311	Emoluments		16'989.80		10'000.00		14'293.37
11.4350	Recettes diverses		2'651.42				9'525.90
11.4361	Rembt. charges sociales		3'952.85				46.40
11.4362	Rembt. frais poursuites		9'409.38		5'000.00		8'866.31
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>10'041.50</b>				<b>9'018.50</b>	
15.3513	Ecoles de musique	10'041.50				9'018.50	
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>70'517.05</b>		<b>51'000.00</b>		<b>44'113.30</b>	
18.3657	Aide transports publics	70'517.05		51'000.00		44'113.30	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Commentaires
21.3290	Intérêts bonifiés aux contribuables qui ont payé trop d'acomptes ou qui paient leurs acomptes d'avance.
21.4000 à 21.4012	Difficulté d'estimation des impôts en raison du manque de recul sur les effets du nouveau taux d'imposition communal combinée, pour les personnes physiques, à une baisse globale des recettes sur le revenu et la fortune.
21.4020	Légère baisse provenant d'une personne morale qui a émis une réclamation sur son imposition 2017. Par conséquent, l'année 2018 est mise en suspens jusqu'à la décision finale de l'Administration cantonale des impôts (ACI).
21.4090	Revenus de procédures de recouvrement d'actes de défaut de biens.
21.4101	Mise en transitoire de taxes en raison de travaux dans un établissement public de la place.
22.3220	Diminution du taux d'intérêt annuel moyen suite au renouvellement d'un emprunt à un taux plus favorable.
22.3523	Comptabilisation de l'avance faite dans l'exercice 2017 au compte 22.4522.
22.3800	Augmentation de la provision pour perte sur débiteurs (bilan 9280.14).
22.4521	Le retour a été plus favorable que nos prévisions très prudentes de 2017.

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>850'195.18</b>	<b>3'661'991.43</b>	<b>804'900.00</b>	<b>3'650'400.00</b>	<b>1'049'044.91</b>	<b>3'494'899.47</b>
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>61'446.92</b>	<b>2'845'473.88</b>	<b>50'000.00</b>	<b>3'089'000.00</b>	<b>73'158.84</b>	<b>2'983'928.62</b>
21.3187	Frais de perception des impôts	23'695.24		25'000.00		23'675.68	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	1'546.59				1'085.17	
21.3300	Défalcations diverses	36'205.09		25'000.00		48'397.99	
21.4000	Impôt revenu PP		1'746'547.70		2'350'000.00		1'787'214.51
21.4001	Impôt fortune PP		272'376.08				347'799.10
21.4003	Impôt à la source		64'534.82		55'000.00		60'687.05
21.4010	Impôt bénéfice PM		190'573.25		140'000.00		121'267.55
21.4011	Impôt capital PM		1'223.30				835.60
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		8'444.25				10'262.65
21.4020	Impôt foncier		309'611.55		325'000.00		320'170.85
21.4040	Droits de mutations		90'705.75		50'000.00		142'133.40
21.4050	Impôt s/successions-donations		1'177.90		30'000.00		30'506.60
21.4061	Impôt sur les chiens		8'300.00		9'000.00		8'150.00
21.4066	Taxe communale de séjour		30'296.50		30'000.00		28'951.00
21.4090	Impôt récupéré après défalcations		11'963.97				1'130.45
21.4101	Patentes boissons et tabacs		5'209.95		10'000.00		8'500.05
21.4221	Intérêts de retard		19'220.56		15'000.00		26'313.61
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		47'979.80		50'000.00		62'472.25
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt front.		37'308.50		25'000.00		27'533.95
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>788'748.26</b>	<b>816'517.55</b>	<b>754'900.00</b>	<b>561'400.00</b>	<b>975'886.07</b>	<b>510'970.85</b>
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	2'317.71		3'000.00		4'777.04	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	49'554.55		80'000.00		79'983.03	
22.3521	Alimentation Fonds péréquation	671'876.00		671'900.00		800'319.00	
22.3522	Péréquation solde année précédente					90'807.00	
22.3523	Péréquation reprise avance	50'000.00					
22.3800	Attribution provision débiteurs	15'000.00					
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		44'048.00		40'000.00		43'555.85
22.452	Retour fonds péréquation		441'400.00		441'400.00		337'415.00
22.4521	Péréquation solde année précédente		281'515.00				
22.4522	Péréquation, avance sur exercice suivant						50'000.00
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		49'554.55		80'000.00		80'000.00

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
32.3146	Part communale liée aux travaux de sécurisation du captage de Châble Rouge.
32.3185	Honoraires consécutifs aux travaux de Châble Rouge.
33.3170	Augmentation de la présence dans diverses manifestations (Désalpe de L'Etivaz, Vinea Sierre, Les Automnales, etc.), sponsoring Lausanne Tourisme, réception pour le vin d'honneur du Conseil d'Etat, en partie compensée par une diminution des frais de bouche.
33.4355	Diminution due à la tension sur le marché du vrac.

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>1'283'790.68</b>	<b>1'186'128.94</b>	<b>1'183'120.00</b>	<b>1'144'300.00</b>	<b>1'131'528.15</b>	<b>1'246'379.98</b>
<b>31</b>	<b>Terrain</b>	<b>54'464.60</b>	<b>69'412.30</b>	<b>61'820.00</b>	<b>69'000.00</b>	<b>58'490.30</b>	<b>69'989.00</b>
31.3030	Assurances sociales	174.30		320.00		309.70	
31.3146	Entretien des domaines	3'241.85		6'000.00		3'757.60	
31.31461	Entretien des terrains de sport	8'714.20		10'000.00		14'216.10	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
31.3315	Amortissement stand intercommunal	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	9'045.25		9'500.00		9'806.90	
31.3909	Intérêts financiers travaux	4'289.00		7'000.00		1'400.00	
31.42321	Location des terrains		69'412.30		69'000.00		69'989.00
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	<b>72'118.80</b>		<b>50'000.00</b>		<b>47'628.00</b>	<b>640.00</b>
32.3146	Frais d'exploitation forêts	61'262.10		50'000.00		47'628.00	
32.3185	Honoraires, frais études	10'856.70					
32.4355	Ventes de bois						640.00
<b>33</b>	<b>Vignes</b>	<b>529'954.25</b>	<b>578'424.81</b>	<b>525'600.00</b>	<b>555'000.00</b>	<b>506'854.80</b>	<b>647'607.68</b>
33.3012	Salaires personnel cave/vendanges	23'147.86		28'000.00		26'924.85	
33.3030	Assurances sociales	1'214.15		1'600.00		1'214.15	
33.3133	Frais de cave, vinification	18'743.00		20'000.00		18'738.00	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	80'299.89		70'000.00		89'454.43	
33.3134	Fournitures, frais vignes	39'708.40		45'000.00		22'654.00	
33.31461	Vignerons-tacherons	253'220.80		250'000.00		235'181.30	
33.3170	Frais représentation et promotion	36'061.45		30'000.00		32'522.30	
33.3189	Frais livraison/vente	9'633.10		10'000.00		10'138.37	
33.3191	TVA vente de vin	22'247.05		25'000.00		24'804.35	
33.3193	Taxes viticoles OVV - FVV	9'678.55		10'000.00		9'223.05	
33.3904	Location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
33.4355	Ventes des vins		515'619.26		555'000.00		551'259.73
33.43551	Variation stock vins		62'805.55				96'347.95
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>627'253.03</b>	<b>538'291.83</b>	<b>545'700.00</b>	<b>520'300.00</b>	<b>518'555.05</b>	<b>528'143.30</b>

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
351.3141 à 351.31411	Travaux d'urgence imprévus au budget : réparation de la chambre froide du Caveau, rénovation des sols des bureaux communaux, acquisition de mobilier supplémentaire pour les besoins de l'administration.
351.3321	Amortissement complémentaire du patrimoine administratif, en l'occurrence le bâtiment de la Couronne (bilan 9143.1).

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>621'147.66</b>	<b>530'587.33</b>	<b>540'700.00</b>	<b>512'500.00</b>	<b>513'204.80</b>	<b>520'371.30</b>
351.3011	Traitement du personnel	75'850.45		76'000.00		75'850.55	
351.3030	Assurances sociales	4'722.15		4'700.00		4'722.15	
351.3040	Caisse de pension	11'732.40		12'000.00		11'732.40	
351.3120	Conciergerie+Immeuble la Grappe	34'251.64		43'000.00		39'326.95	
351.3122	Chauffage gaz	71'990.15		65'000.00		77'617.95	
351.3123	Electricité	27'902.10		30'000.00		26'700.95	
351.3124	Chauffage mazout	32'215.15		25'000.00		19'858.60	
351.3141	Entretien des bâtiments	53'055.17		40'000.00		64'458.30	
351.31411	Entret. bâtiments, trav.spéc.	110'345.00		100'000.00		50'653.80	
351.3182	Téléphones des services	1'532.80		4'000.00		3'008.35	
351.3186	Primes assurances bâtiments	29'527.60		33'000.00		31'837.00	
351.3199	Commissions et frais gérance	14'930.75		15'000.00		14'637.80	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	67'000.00					
351.3909	Intérêts financiers travaux	11'092.30		18'000.00		17'800.00	
351.4271	Locations diverses		492'574.35		475'000.00		481'931.30
351.4272	Machines à laver		2'012.98		1'500.00		2'440.00
351.4904	Location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
<b>352</b>	<b>Congélateurs</b>	<b>6'105.37</b>	<b>7'704.50</b>	<b>5'000.00</b>	<b>7'800.00</b>	<b>5'350.25</b>	<b>7'772.00</b>
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	6'105.37		5'000.00		5'350.25	
352.43420	Produits congélateurs		7'704.50		7'800.00		7'772.00

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
42.3185	Dépassement dû en partie aux honoraires non budgétés de l'architecte conseil.
43.3080	Personnel intérim engagé en remplacement d'un employé de la voirie accidenté en 2017 (contrepartie dans le compte 43.4361)
43.3115	Remplacement d'un véhicule de voirie par le biais d'un leasing (valeur initiale de CHF 5'000.00 à charge du compte 43.3155)
43.3321.8	Amortissement du solde du compte de bilan 9141.8, aménagement parkings Plantaux/La Souche.

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>1'093'328.09</b>	<b>418'076.05</b>	<b>1'083'600.00</b>	<b>376'500.00</b>	<b>1'089'166.50</b>	<b>483'522.87</b>
<b>42</b>	<b>Service de l'urbanisme</b>	<b>71'642.75</b>	<b>12'546.10</b>	<b>51'500.00</b>	<b>6'500.00</b>	<b>43'518.00</b>	<b>11'265.90</b>
42.3102	Frais annonces et publications	3'006.55		1'500.00		2'827.40	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	68'636.20		50'000.00		40'690.60	
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		9'293.20		5'000.00		8'581.00
42.4362	Remboursement frais administr.		3'252.90		1'500.00		2'684.90
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>585'977.89</b>	<b>15'802.85</b>	<b>603'900.00</b>		<b>578'059.08</b>	<b>31'575.60</b>
43.3011	Traitement du personnel	294'694.40		295'000.00		293'629.40	
43.3030	Assurances sociales	18'198.70		18'000.00		18'198.70	
43.3040	Caisse de pension	44'832.60		45'000.00		44'832.60	
43.3060	Indemnisations et rembt. frais	91.40		1'000.00		901.60	
43.3080	Traitement personnel intérim	12'266.40				38'696.35	
43.3114	Achats matériel de voirie	3'321.65		15'000.00		16'551.20	
43.3115	Achat véhicule, leasing	5'562.20					
43.3135	Achats fournitures, matériaux	15'957.06		15'000.00		12'954.70	
43.31421	Entretien des chemins	53'696.80		80'000.00		72'448.35	
43.314222	Entretien des murs			7'500.00			
43.3155	Entretien des véhicules	32'580.53		30'000.00		29'033.78	
43.3182	Frais tél. Dépot	2'093.40		1'600.00		1'612.40	
43.3311.13	Amortissement zone la Coche	10'500.00		10'500.00		10'500.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00			
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00			
43.3313	Amortissement véhicule voirie	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
43.3321.8	Amortissement parking Souche/Plantaux	13'524.35					
43.3909	Intérêts financiers travaux	12'358.40		19'000.00		8'900.00	
43.4361	Rembours charges sociales		15'802.85				31'575.60
<b>44</b>	<b>Parcs, promenades, cimetières</b>	<b>30'980.35</b>		<b>35'000.00</b>		<b>26'908.05</b>	
44.3145	Entretien frais divers	30'980.35		35'000.00		26'908.05	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

45.31881            Diminution des achats en raison d'un stock suffisant.

45.3191            Correction des montants dus à la TVA.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et décharge</b>	<b>92'137.42</b>	<b>92'137.42</b>	<b>90'500.00</b>	<b>90'000.00</b>	<b>96'029.13</b>	<b>96'029.13</b>
45.3141	Déchetterie	26'303.06		22'000.00		23'190.10	
45.3188	Enlèvement, élimin., ordures	37'600.89		40'000.00		33'621.91	
45.31881	Achats sacs ordures	2'077.21		8'000.00		5'797.22	
45.3191	AFC, TVA non récupérable OM	6'206.16					
45.3301	Pertes sur débiteurs	372.20				314.34	
45.3524	Compostage - Déchets carnés			500.00		638.65	
45.3526	SATOM	18'429.57		20'000.00		18'416.95	
45.3812	Attribution fonds de réserve affecté	1'148.33				14'049.96	
45.4342	Taxe ordures ménagères		41'222.84		40'000.00		40'596.76
45.43421	Vente sacs et rétrocession de la taxe au sac		50'914.58		50'000.00		55'432.37

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
46.3144	Travaux initialement projetés non réalisés.
46.3155	Nouveau compte créé pour le véhicule utilisé par le secteur des eaux/épuration.
46.3156	Remplacement d'une pompe, d'une soufflante et du système d'alarme y relatif, retouches électriques suite à un contrôle OIBT.
46.3157	Diminution des coûts en raison de l'augmentation de la déshydratation sur site.
46.3191	Correction des montants dus à la TVA.
46.3301	Arrondi de paiement par un débiteur.
46.4342.1	Nouvelle taxe introduite en 2018 conformément au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux de 2017.
46.4659	Adaptation de la clé de répartition avec la commune de Corbeyrier (de 22% aux comptes 2017 à 33% dès 2018).
47.3311	Nouveau chapitre et compte pour être conforme au plan comptable vaudois. Jusqu'à l'exercice 2017, l'amortissement était imputé au chapitre 81, compte 81.3311.

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>297'589.68</b>	<b>297'589.68</b>	<b>302'700.00</b>	<b>280'000.00</b>	<b>344'652.24</b>	<b>344'652.24</b>
46.3011	Traitement du personnel	57'453.25		58'000.00		57'115.25	
46.3030	Assurances sociales	3'555.35		3'600.00		3'555.35	
46.3040	Caisse de pension	9'110.80		9'100.00		9'110.80	
46.3123	Energie	19'014.78		15'000.00		19'687.07	
46.3130	Achats fournitures	9'168.50		9'000.00		9'844.39	
46.3144	Entretien canalis., collecteur	1'189.60		40'000.00		30'501.06	
46.3155	Entretien véhicule	2'081.87					
46.3156	Frais et entretien step	45'667.15		40'000.00		27'804.90	
46.3157	Step : Gestion des déchets	25'647.51		36'000.00		36'636.52	
46.3182	Téléphone STEP	1'082.46		1'500.00		1'337.52	
46.3191	AFC, TVA non récupérable, épuration	1'593.26					
46.3301	Pertes sur débiteurs	.60					
46.3311.11	Amortissement travaux la Scie	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
46.3311.13	Amortissement zone la Coche	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
46.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
46.33115	Amortissement des Jaccolats	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		37'500.00	
46.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
46.3811	Attribution au fonds de réserve affecté	41'988.52				37'159.38	
46.3909	Intérêts financiers travaux	10'722.55		18'000.00		26'900.00	
46.4341	Taxes de raccordement EU/EC		34'766.80		40'000.00		110'013.55
46.4342	Taxes annuelles d'épuration		189'184.73		200'000.00		203'645.84
46.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		22'458.00				
46.4659	Participation com. Corbeyrier		51'180.15		40'000.00		30'992.85
<b>47</b>	<b>Cours d'eau et digues</b>	<b>15'000.00</b>					
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00					

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

51.35221            Diminution des coûts de l'enseignement facturés par la commune d'Aigle.

58.3090            Remplacement d'un moteur de cloche défectueux.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>248'696.30</b>	<b>10'255.00</b>	<b>276'700.00</b>	<b>12'000.00</b>	<b>247'129.10</b>	<b>15'165.50</b>
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>233'068.05</b>	<b>10'255.00</b>	<b>265'200.00</b>	<b>12'000.00</b>	<b>236'394.10</b>	<b>15'165.50</b>
51.3090	Ecole dépenses diverses			10'200.00			
51.35221	Participation à l'enseignement - Aigle	56'495.25		81'000.00		61'660.00	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	5'915.30		4'000.00		2'913.20	
51.3662	Frais de transports, pensions	170'657.50		170'000.00		171'820.90	
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		10'255.00		12'000.00		15'165.50
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>964.60</b>		<b>1'000.00</b>		<b>949.05</b>	
54.3512	Orientation professionnelle	964.60		1'000.00		949.05	
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>	<b>641.60</b>		<b>500.00</b>			
56.3654	Service médical dentaire	641.60		500.00			
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>14'022.05</b>		<b>10'000.00</b>		<b>9'785.95</b>	
58.3090	Autres charges	14'022.05		10'000.00		9'785.95	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

60.3130            Transfert de charges du compte 60.3011.

60.4300            Application conforme du cadre légal relatif aux contraventions de compétence communale, augmentation des dénonciations en matière de non-respect de défenses publiques.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>202'716.00</b>	<b>43'772.15</b>	<b>209'100.00</b>	<b>7'000.00</b>	<b>227'101.45</b>	<b>48'089.68</b>
<b>60</b>	<b>Administration</b>	<b>150'477.90</b>	<b>43'772.15</b>	<b>149'600.00</b>	<b>7'000.00</b>	<b>178'913.85</b>	<b>25'567.43</b>
60.3011	Traitement du personnel			3'000.00			
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	30'197.00		30'000.00		34'501.00	
60.3130	Police, dépenses diverses	8'707.90		5'000.00		6'786.85	
60.351	Réforme policière	111'573.00		111'600.00		137'626.00	
60.4300	Police, recettes diverses		13'387.15		7'000.00		8'188.43
60.451	Réforme policière, solde année précédente		30'385.00				17'379.00
<b>64</b>	<b>Service des inhumations</b>	<b>638.10</b>		<b>500.00</b>		<b>1'437.30</b>	<b>200.00</b>
64.3188	Pompes funèbres	638.10		500.00		1'437.30	
64.4272	Concession inhumation						200.00
<b>65</b>	<b>Défenses contre l'incendie</b>	<b>33'656.05</b>		<b>40'000.00</b>		<b>29'404.75</b>	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	33'656.05		40'000.00		29'404.75	
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>17'943.95</b>		<b>19'000.00</b>		<b>17'345.55</b>	<b>22'322.25</b>
66.3520	PC, participation à div. cmnes	17'943.95		19'000.00		17'345.55	
66.480	Prélèvement fonds de réserve						22'322.25

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

72.3515 Comptabilisation de l'avance faite dans l'exercice 2017 au compte 72.4511.

72.4510 Retour plus favorable que les prévisions (idem chapitre 22).

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>1'007'472.48</b>	<b>92'927.00</b>	<b>964'200.00</b>		<b>1'019'446.47</b>	<b>157'970.95</b>
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>907'738.48</b>	<b>92'927.00</b>	<b>862'200.00</b>		<b>923'470.47</b>	<b>157'970.95</b>
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	662'153.00		662'200.00		744'476.00	
72.3515	Facture sociale, reprise avance	50'000.00					
72.35151	AJE + ARASAPE + FAGE	195'585.48		200'000.00		178'994.47	
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente		92'927.00				107'970.95
72.4511	Prévoyance sociale, avance sur exercice suivant						50'000.00
<b>73</b>	<b>Santé publique</b>	<b>99'734.00</b>		<b>102'000.00</b>		<b>95'976.00</b>	
73.36552	Assistance médico-sociale - soins domicile	99'734.00		102'000.00		95'976.00	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

81.3123            Augmentation de la consommation en raison de l'été 2018 très sec (pompage dans la nappe).

81.3191            Correction des montants dus à la TVA.

82.3657            Baisse des demandes de subventions.

## Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>307'017.55</b>	<b>321'525.55</b>	<b>338'200.00</b>	<b>334'000.00</b>	<b>433'537.50</b>	<b>446'588.15</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>249'554.75</b>	<b>249'554.75</b>	<b>258'200.00</b>	<b>258'000.00</b>	<b>369'765.55</b>	<b>369'765.55</b>
81.3011	Traitement du personnel	30'936.35		31'000.00		30'754.35	
81.3030	Assurances sociales	1'914.40		2'000.00		1'914.40	
81.3040	Caisse de pension	4'905.80		4'900.00		4'905.80	
81.3060	Indemnisations et rbt. frais	1'043.97		3'000.00		1'267.10	
81.3121	Achat et consommation d'eau	12'491.76				11'597.02	
81.3123	Consommation d'électricité	10'657.62		8'000.00		5'912.41	
81.3144	Entretien réseau d'eau	48'296.60		60'000.00		5'447.35	
81.31442	Entretien des captages	55'156.73		55'000.00		6'525.29	
81.3182	Raccordement téléphonique	3'076.24		1'300.00		1'357.14	
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau	9'982.98					
81.3311	Amortissement ECF Grande Eau - Torrent			15'000.00		15'000.00	
81.3311.13	Amortissement zone la Coche	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33115	Amortissement des Jaccolats	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		37'500.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3819	Attribution au fonds de réserve affecté					187'584.69	
81.3909	Intérêts financiers travaux	11'092.30		18'000.00		25'000.00	
81.4273	Location des compteurs		18'708.00		18'000.00		18'317.20
81.4341	Taxes de raccordement eau		49'872.95		60'000.00		169'858.30
81.4351	Produit consommation d'eau		175'504.50		180'000.00		181'590.05
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		5'469.30				
<b>82</b>	<b>Service électrique</b>	<b>57'462.80</b>	<b>71'970.80</b>	<b>80'000.00</b>	<b>76'000.00</b>	<b>63'771.95</b>	<b>76'822.60</b>
82.3123	Achat courant	14'283.10		20'000.00		12'149.75	
82.3143	Entretien éclairage public	37'579.70		40'000.00		35'806.20	
82.3657	Subvention "politique énergétique"	5'600.00		20'000.00		15'816.00	
82.4112	Taxes énergie		71'970.80		76'000.00		76'822.60



**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	<b>5'742'688.91</b>	<b>5'772'761.57</b>	<b>5'535'120.00</b>	<b>5'539'200.00</b>	<b>5'907'858.94</b>	<b>5'925'348.58</b>
	<i>Excédent</i>		<b>30'072.66</b>		<b>4'080.00</b>		<b>17'489.64</b>



**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>5'742'688.91</b>		<b>5'535'120.00</b>		<b>5'907'858.94</b>	
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>1'101'238.03</b>		<b>1'101'220.00</b>		<b>1'114'833.45</b>	
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>150'832.00</b>		<b>149'000.00</b>		<b>143'410.40</b>	
10.3001	Traitement des Municipaux	142'222.00		140'000.00		136'150.40	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	8'610.00		9'000.00		7'260.00	
<b>301</b>	<b>Personnel admin. et d'exploit.</b>	<b>691'824.91</b>		<b>698'000.00</b>		<b>690'950.00</b>	
11.3011	Traitement du personnel	209'742.60		207'000.00		206'675.60	
33.3012	Salaires personnel cave/vendanges	23'147.86		28'000.00		26'924.85	
351.3011	Traitement du personnel	75'850.45		76'000.00		75'850.55	
43.3011	Traitement du personnel	294'694.40		295'000.00		293'629.40	
46.3011	Traitement du personnel	57'453.25		58'000.00		57'115.25	
60.3011	Traitement du personnel			3'000.00			
81.3011	Traitement du personnel	30'936.35		31'000.00		30'754.35	
<b>303</b>	<b>Assurances sociales</b>	<b>81'952.05</b>		<b>79'520.00</b>		<b>80'885.70</b>	
10.3030	Assurances sociales	16'035.60		16'300.00		15'512.80	
11.3030	Assurances sociales	36'137.40		33'000.00		35'458.45	
31.3030	Assurances sociales	174.30		320.00		309.70	
33.3030	Assurances sociales	1'214.15		1'600.00		1'214.15	
351.3030	Assurances sociales	4'722.15		4'700.00		4'722.15	
43.3030	Assurances sociales	18'198.70		18'000.00		18'198.70	
46.3030	Assurances sociales	3'555.35		3'600.00		3'555.35	
81.3030	Assurances sociales	1'914.40		2'000.00		1'914.40	
<b>304</b>	<b>Caisse de pensions et prév.</b>	<b>103'239.45</b>		<b>104'000.00</b>		<b>103'440.60</b>	
11.3040	Caisse de pension	32'657.85		33'000.00		32'859.00	
351.3040	Caisse de pension	11'732.40		12'000.00		11'732.40	
43.3040	Caisse de pension	44'832.60		45'000.00		44'832.60	
46.3040	Caisse de pension	9'110.80		9'100.00		9'110.80	
81.3040	Caisse de pension	4'905.80		4'900.00		4'905.80	
<b>305</b>	<b>Assurances accidents, maladie</b>	<b>32'998.05</b>		<b>32'000.00</b>		<b>32'125.15</b>	
11.3050	Assurances maladie et accident	32'998.05		32'000.00		32'125.15	

## Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>306</b>	<b>Indemnisation et remboursement</b>	<b>9'491.77</b>		<b>12'500.00</b>		<b>10'268.70</b>	
10.3060	Indemnité et rembt. frais	3'856.40		4'000.00		3'600.00	
11.3060	Indemnisations et rembt. frais	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
43.3060	Indemnisations et rembt. frais	91.40		1'000.00		901.60	
81.3060	Indemnisations et rbt. frais	1'043.97		3'000.00		1'267.10	
<b>308</b>	<b>Personnel intérimaire</b>	<b>12'266.40</b>				<b>38'696.35</b>	
43.3080	Traitement personnel intérim	12'266.40				38'696.35	
<b>309</b>	<b>Autres charges aut. et pers.</b>	<b>18'633.40</b>		<b>26'200.00</b>		<b>15'056.55</b>	
10.3090	Autres charges	4'611.35		6'000.00		5'270.60	
51.3090	Ecole dépenses diverses			10'200.00			
58.3090	Autres charges	14'022.05		10'000.00		9'785.95	
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1'702'241.94</b>		<b>1'657'400.00</b>		<b>1'478'436.52</b>	
<b>310</b>	<b>Imprimés et fournitures bureau</b>	<b>49'416.95</b>		<b>29'500.00</b>		<b>36'880.55</b>	
11.3101	Imprimés et fourn. bureau	15'829.35		15'000.00		18'554.00	
11.3102	Journal "Le Vuarnéran"	13'086.30					
11.3109	Maintenance informatique	17'494.75		13'000.00		15'499.15	
42.3102	Frais annonces et publications	3'006.55		1'500.00		2'827.40	
<b>311</b>	<b>Achats mobilier, matériel, etc</b>	<b>101'252.15</b>		<b>96'000.00</b>		<b>114'073.85</b>	
11.3111	Achat machines bureau	8'214.05		8'000.00		5'095.85	
11.3117	Réceptions, manifestation	23'506.45		18'000.00		25'439.50	
11.3186	Assurances diverses, honoraires	30'450.80		25'000.00		32'486.30	
43.3114	Achats matériel de voirie	3'321.65		15'000.00		16'551.20	
43.3115	Achat véhicule, leasing	5'562.20					
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	30'197.00		30'000.00		34'501.00	
<b>312</b>	<b>Achats d'eau, d'énergie, comb.</b>	<b>222'806.30</b>		<b>206'000.00</b>		<b>212'850.70</b>	
351.3120	Conciergerie+Immeuble la Grappe	34'251.64		43'000.00		39'326.95	
351.3122	Chauffage gaz	71'990.15		65'000.00		77'617.95	
351.3123	Electricité	27'902.10		30'000.00		26'700.95	
351.3124	Chauffage mazout	32'215.15		25'000.00		19'858.60	
46.3123	Energie	19'014.78		15'000.00		19'687.07	
81.3121	Achat et consommation d'eau	12'491.76				11'597.02	
81.3123	Consommation d'électricité	10'657.62		8'000.00		5'912.41	
82.3123	Achat courant	14'283.10		20'000.00		12'149.75	

## Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>313</b>	<b>Autres fournit. et marchand.</b>	<b>172'584.75</b>		<b>164'000.00</b>		<b>160'432.37</b>	
33.3133	Frais de cave, vinification	18'743.00		20'000.00		18'738.00	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	80'299.89		70'000.00		89'454.43	
33.3134	Fournitures, frais vignes	39'708.40		45'000.00		22'654.00	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	15'957.06		15'000.00		12'954.70	
46.3130	Achats fournitures	9'168.50		9'000.00		9'844.39	
60.3130	Police, dépenses diverses	8'707.90		5'000.00		6'786.85	
<b>314</b>	<b>Entret. immeubles, routes, etc</b>	<b>749'147.33</b>		<b>800'500.00</b>		<b>622'071.75</b>	
31.3146	Entretien des domaines	3'241.85		6'000.00		3'757.60	
31.31461	Entretien des terrains de sport	8'714.20		10'000.00		14'216.10	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	61'262.10		50'000.00		47'628.00	
33.31461	Vignerons-tachérons	253'220.80		250'000.00		235'181.30	
351.3141	Entretien des bâtiments	53'055.17		40'000.00		64'458.30	
351.31411	Entret. bâtiments, trav.spéc.	110'345.00		100'000.00		50'653.80	
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	6'105.37		5'000.00		5'350.25	
43.31421	Entretien des chemins	53'696.80		80'000.00		72'448.35	
43.314222	Entretien des murs			7'500.00			
44.3145	Entretien frais divers	30'980.35		35'000.00		26'908.05	
45.3141	Déchetterie	26'303.06		22'000.00		23'190.10	
46.3144	Entretien canalis., collecteur	1'189.60		40'000.00		30'501.06	
81.3144	Entretien réseau d'eau	48'296.60		60'000.00		5'447.35	
81.31442	Entretien des captages	55'156.73		55'000.00		6'525.29	
82.3143	Entretien éclairage public	37'579.70		40'000.00		35'806.20	
<b>315</b>	<b>Entretien mobiliers, install.</b>	<b>105'977.06</b>		<b>106'000.00</b>		<b>93'475.20</b>	
43.3155	Entretien des véhicules	32'580.53		30'000.00		29'033.78	
46.3155	Entretien véhicule	2'081.87					
46.3156	Frais et entretien step	45'667.15		40'000.00		27'804.90	
46.3157	Step : Gestion des déchets	25'647.51		36'000.00		36'636.52	
<b>317</b>	<b>Réceptions et manifestations</b>	<b>36'061.45</b>		<b>30'000.00</b>		<b>32'522.30</b>	
33.3170	Frais représentation et promotion	36'061.45		30'000.00		32'522.30	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>318</b>	<b>Honoraires, prestations serv.</b>	<b>203'543.72</b>		<b>175'400.00</b>		<b>157'464.60</b>	
11.3182	Téléphones	10'558.30					
11.3183	Contentieux, frais poursuites	2'535.48		500.00		2'951.11	
21.3187	Frais de perception des impôts	23'695.24		25'000.00		23'675.68	
32.3185	Honoraires, frais études	10'856.70					
33.3189	Frais livraison/vente	9'633.10		10'000.00		10'138.37	
351.3182	Téléphones des services	1'532.80		4'000.00		3'008.35	
351.3186	Primes assurances bâtiments	29'527.60		33'000.00		31'837.00	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	68'636.20		50'000.00		40'690.60	
43.3182	Frais tél. Dépot	2'093.40		1'600.00		1'612.40	
45.3188	Enlèvement, élimin., ordures	37'600.89		40'000.00		33'621.91	
45.31881	Achats sacs ordures	2'077.21		8'000.00		5'797.22	
46.3182	Téléphone STEP	1'082.46		1'500.00		1'337.52	
64.3188	Pompes funèbres	638.10		500.00		1'437.30	
81.3182	Raccordement téléphonique	3'076.24		1'300.00		1'357.14	
<b>319</b>	<b>Impôts, taxes, cotisations</b>	<b>61'452.23</b>		<b>50'000.00</b>		<b>48'665.20</b>	
33.3191	TVA vente de vin	22'247.05		25'000.00		24'804.35	
33.3193	Taxes viticoles QVV - FVV	9'678.55		10'000.00		9'223.05	
351.3199	Commissions et frais gérance	14'930.75		15'000.00		14'637.80	
45.3191	AFC, TVA non récupérable OM	6'206.16					
46.3191	AFC, TVA non récupérable, épuration	1'593.26					
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau	9'982.98					
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>53'418.85</b>		<b>83'000.00</b>		<b>85'845.24</b>	
<b>321</b>	<b>Intérêts dettes à court terme</b>	<b>2'317.71</b>		<b>3'000.00</b>		<b>4'777.04</b>	
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	2'317.71		3'000.00		4'777.04	
<b>322</b>	<b>Intérêts dettes moyen, long T.</b>	<b>49'554.55</b>		<b>80'000.00</b>		<b>79'983.03</b>	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	49'554.55		80'000.00		79'983.03	
<b>329</b>	<b>Autres intérêts</b>	<b>1'546.59</b>				<b>1'085.17</b>	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	1'546.59				1'085.17	
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>445'402.24</b>		<b>353'300.00</b>		<b>365'512.33</b>	

## Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>330</b>	<b>Amort. patrimoine financier</b>	<b>69'577.89</b>		<b>58'000.00</b>		<b>81'712.33</b>	
21.3300	Défalcations diverses	36'205.09		25'000.00		48'397.99	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
45.3301	Pertes sur débiteurs	372.20				314.34	
46.3301	Pertes sur débiteurs	.60					
<b>331</b>	<b>Amort. obligatoire patr. admn.</b>	<b>295'300.00</b>		<b>295'300.00</b>		<b>283'800.00</b>	
31.3315	Amortissement stand intercommunal	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
43.3311.13	Amortissement zone la Coche	10'500.00		10'500.00		10'500.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00			
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00			
43.3313	Amortissement véhicule voirie	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
46.3311.11	Amortissement travaux la Scie	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
46.3311.13	Amortissement zone la Coche	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
46.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
46.33115	Amortissement des Jaccolats	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		37'500.00	
46.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00					
81.3311	Amortissement ECF Grande Eau - Torrent			15'000.00		15'000.00	
81.3311.13	Amortissement zone la Coche	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33115	Amortissement des Jaccolats	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		37'500.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
<b>332</b>	<b>Autres amort. patrimoine admn.</b>	<b>80'524.35</b>					
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	67'000.00					
43.3321.8	Amortissement parking Souche/Plantaux	13'524.35					
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>1'893'678.95</b>		<b>1'820'700.00</b>		<b>2'102'376.02</b>	

## Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Canton</b>	<b>1'030'317.58</b>		<b>974'800.00</b>		<b>1'071'064.02</b>	
15.3513	Ecoles de musique	10'041.50				9'018.50	
54.3512	Orientation professionnelle	964.60		1'000.00		949.05	
60.351	Réforme policière	111'573.00		111'600.00		137'626.00	
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	662'153.00		662'200.00		744'476.00	
72.3515	Facture sociale, reprise avance	50'000.00					
72.35151	AJE + ARASAPE + FAGE	195'585.48		200'000.00		178'994.47	
<b>352</b>	<b>Communes et associations comm.</b>	<b>863'361.37</b>		<b>845'900.00</b>		<b>1'031'312.00</b>	
22.3521	Alimentation Fonds péréquation	671'876.00		671'900.00		800'319.00	
22.3522	Péréquation solde année précédente					90'807.00	
22.3523	Péréquation reprise avance	50'000.00					
31.3521	Frais entretien stand tir	9'045.25		9'500.00		9'806.90	
45.3524	Compostage - Déchets carnés			500.00		638.65	
45.3526	SATOM	18'429.57		20'000.00		18'416.95	
51.35221	Participation à l'enseignement - Aigle	56'495.25		81'000.00		61'660.00	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	5'915.30		4'000.00		2'913.20	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	33'656.05		40'000.00		29'404.75	
66.3520	PC, participation à div. cmnes	17'943.95		19'000.00		17'345.55	
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>403'017.50</b>		<b>403'500.00</b>		<b>406'061.35</b>	
<b>365</b>	<b>Aides, subventions inst. priv.</b>	<b>232'360.00</b>		<b>233'500.00</b>		<b>234'240.45</b>	
11.3650	Cotisations, participations	35'436.90		30'000.00		41'472.90	
11.3653	Subventions aux stés locales	20'430.45		30'000.00		36'862.25	
18.3657	Aide transports publics	70'517.05		51'000.00		44'113.30	
56.3654	Service médical dentaire	641.60		500.00			
73.36552	Assistance médico-sociale - soins domicile	99'734.00		102'000.00		95'976.00	
82.3657	Subvention "politique énergétique"	5'600.00		20'000.00		15'816.00	
<b>366</b>	<b>Aides individuelles</b>	<b>170'657.50</b>		<b>170'000.00</b>		<b>171'820.90</b>	
51.3662	Frais de transports, pensions	170'657.50		170'000.00		171'820.90	
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT</b>	<b>58'136.85</b>				<b>238'794.03</b>	
<b>380</b>	<b>Attrib. fonds résér., renouvel.</b>	<b>15'000.00</b>					
22.3800	Attribution provision débiteurs	15'000.00					

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>381</b>	<b>Attrib. financements spéciaux</b>	<b>43'136.85</b>				<b>238'794.03</b>	
45.3812	Attribution fonds de réserve affecté	1'148.33				14'049.96	
46.3811	Attribution au fonds de réserve affecté	41'988.52				37'159.38	
81.3819	Attribution au fonds de réserve affecté					187'584.69	
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>85'554.55</b>		<b>116'000.00</b>		<b>116'000.00</b>	
<b>390</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>85'554.55</b>		<b>116'000.00</b>		<b>116'000.00</b>	
31.3909	Intérêts financiers travaux	4'289.00		7'000.00		1'400.00	
33.3904	Location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
351.3909	Intérêts financiers travaux	11'092.30		18'000.00		17'800.00	
43.3909	Intérêts financiers travaux	12'358.40		19'000.00		8'900.00	
46.3909	Intérêts financiers travaux	10'722.55		18'000.00		26'900.00	
81.3909	Intérêts financiers travaux	11'092.30		18'000.00		25'000.00	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>		<b>5'772'761.57</b>		<b>5'539'200.00</b>		<b>5'925'348.58</b>
<b>40</b>	<b>IMPOTS</b>		<b>2'735'755.07</b>		<b>2'989'000.00</b>		<b>2'859'108.76</b>
<b>400</b>	<b>Impôts sur le revenu, fortune</b>		<b>2'083'458.60</b>		<b>2'405'000.00</b>		<b>2'195'700.66</b>
21.4000	Impôt revenu PP		1'746'547.70		2'350'000.00		1'787'214.51
21.4001	Impôt fortune PP		272'376.08				347'799.10
21.4003	Impôt à la source		64'534.82		55'000.00		60'687.05
<b>401</b>	<b>Impôts sur le bénéfice net</b>		<b>200'240.80</b>		<b>140'000.00</b>		<b>132'365.80</b>
21.4010	Impôt bénéfice PM		190'573.25		140'000.00		121'267.55
21.4011	Impôt capital PM		1'223.30				835.60
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		8'444.25				10'262.65
<b>402</b>	<b>Impôts foncier</b>		<b>309'611.55</b>		<b>325'000.00</b>		<b>320'170.85</b>
21.4020	Impôt foncier		309'611.55		325'000.00		320'170.85
<b>404</b>	<b>Droits de mutation</b>		<b>90'705.75</b>		<b>50'000.00</b>		<b>142'133.40</b>
21.4040	Droits de mutations		90'705.75		50'000.00		142'133.40
<b>405</b>	<b>Impôts successions, donations</b>		<b>1'177.90</b>		<b>30'000.00</b>		<b>30'506.60</b>
21.4050	Impôt s/successions-donations		1'177.90		30'000.00		30'506.60
<b>406</b>	<b>Impôts, taxes possess., dép.</b>		<b>38'596.50</b>		<b>39'000.00</b>		<b>37'101.00</b>
21.4061	Impôt sur les chiens		8'300.00		9'000.00		8'150.00
21.4066	Taxe communale de séjour		30'296.50		30'000.00		28'951.00
<b>409</b>	<b>Impôts récupérés ap. défal.</b>		<b>11'963.97</b>				<b>1'130.45</b>
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons		11'963.97				1'130.45
<b>41</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>		<b>77'180.75</b>		<b>86'000.00</b>		<b>85'322.65</b>
<b>410</b>	<b>Patentes</b>		<b>5'209.95</b>		<b>10'000.00</b>		<b>8'500.05</b>
21.4101	Patentes boissons et tabacs		5'209.95		10'000.00		8'500.05
<b>411</b>	<b>Concessions</b>		<b>71'970.80</b>		<b>76'000.00</b>		<b>76'822.60</b>
82.4112	Taxes énergie		71'970.80		76'000.00		76'822.60
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>		<b>645'976.19</b>		<b>618'500.00</b>		<b>642'746.96</b>
<b>422</b>	<b>Revenus capitaux du patrimoine</b>		<b>63'268.56</b>		<b>55'000.00</b>		<b>69'869.46</b>
21.4221	Intérêts de retard		19'220.56		15'000.00		26'313.61
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		44'048.00		40'000.00		43'555.85

## Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>423</b>	<b>Revenus des immeubles patri.</b>		<b>69'412.30</b>		<b>69'000.00</b>		<b>69'989.00</b>
31.42321	Location des terrains		69'412.30		69'000.00		69'989.00
<b>427</b>	<b>Revenus immeubles patr. admin.</b>		<b>513'295.33</b>		<b>494'500.00</b>		<b>502'888.50</b>
351.4271	Locations diverses		492'574.35		475'000.00		481'931.30
351.4272	Machines à laver		2'012.98		1'500.00		2'440.00
64.4272	Concession inhumation						200.00
81.4273	Location des compteurs		18'708.00		18'000.00		18'317.20
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS</b>		<b>1'229'875.26</b>		<b>1'161'300.00</b>		<b>1'500'918.46</b>
<b>430</b>	<b>Taxes légales de remplacement</b>		<b>13'387.15</b>		<b>7'000.00</b>		<b>8'188.43</b>
60.4300	Police, recettes diverses		13'387.15		7'000.00		8'188.43
<b>431</b>	<b>Emoluments</b>		<b>26'283.00</b>		<b>15'000.00</b>		<b>22'874.37</b>
11.4311	Emoluments		16'989.80		10'000.00		14'293.37
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		9'293.20		5'000.00		8'581.00
<b>434</b>	<b>Taxes de raccordement et util.</b>		<b>396'124.40</b>		<b>397'800.00</b>		<b>587'318.82</b>
352.43420	Produits congélateurs		7'704.50		7'800.00		7'772.00
45.4342	Taxe ordures ménagères		41'222.84		40'000.00		40'596.76
45.43421	Vente sacs et rétrocession de la taxe au sac		50'914.58		50'000.00		55'432.37
46.4341	Taxes de raccordement EU/EC		34'766.80		40'000.00		110'013.55
46.4342	Taxes annuelles d'épuration		189'184.73		200'000.00		203'645.84
46.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		22'458.00				
81.4341	Taxes de raccordement eau		49'872.95		60'000.00		169'858.30
<b>435</b>	<b>Ventes et prestations service</b>		<b>756'580.73</b>		<b>735'000.00</b>		<b>839'363.63</b>
11.4350	Recettes diverses		2'651.42				9'525.90
32.4355	Ventes de bois						640.00
33.4355	Ventes des vins		515'619.26		555'000.00		551'259.73
33.43551	Variation stock vins		62'805.55				96'347.95
81.4351	Produit consommation d'eau		175'504.50		180'000.00		181'590.05
<b>436</b>	<b>Remboursements de tiers</b>		<b>37'499.98</b>		<b>6'500.00</b>		<b>43'173.21</b>
10.4361	Remboursement de tiers		5'082.00				
11.4361	Rembt. charges sociales		3'952.85				46.40
11.4362	Rembt. frais poursuites		9'409.38		5'000.00		8'866.31
42.4362	Remboursement frais administr.		3'252.90		1'500.00		2'684.90
43.4361	Rembours charges sociales		15'802.85				31'575.60

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>44</b>	<b>PARTS AUX RECETTES CANTONALES</b>		<b>85'288.30</b>		<b>75'000.00</b>		<b>90'006.20</b>
<b>441</b>	<b>Parts aux recettes cantonales</b>		<b>85'288.30</b>		<b>75'000.00</b>		<b>90'006.20</b>
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		47'979.80		50'000.00		62'472.25
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt front.		37'308.50		25'000.00		27'533.95
<b>45</b>	<b>PARTICIPATION, REMB. COLL. PUB</b>		<b>856'482.00</b>		<b>453'400.00</b>		<b>577'930.45</b>
<b>451</b>	<b>Canton</b>		<b>123'312.00</b>				<b>175'349.95</b>
60.451	Réforme policière, solde année précédente		30'385.00				17'379.00
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente		92'927.00				107'970.95
72.4511	Prévoyance sociale, avance sur exercice suivant						50'000.00
<b>452</b>	<b>Communes et associations comm.</b>		<b>733'170.00</b>		<b>453'400.00</b>		<b>402'580.50</b>
22.452	Retour fonds péréquation		441'400.00		441'400.00		337'415.00
22.4521	Péréquation solde année précédente		281'515.00				
22.4522	Péréquation, avance sur exercice suivant						50'000.00
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		10'255.00		12'000.00		15'165.50
<b>46</b>	<b>AUTRES PARTICIPATIONS, SUB.</b>		<b>51'180.15</b>		<b>40'000.00</b>		<b>30'992.85</b>
<b>465</b>	<b>Particip., subvention de tiers</b>		<b>51'180.15</b>		<b>40'000.00</b>		<b>30'992.85</b>
46.4659	Participation com. Corbeyrier		51'180.15		40'000.00		30'992.85
<b>48</b>	<b>PRELEVEMENTS FONDS, FIN. SPEC.</b>		<b>5'469.30</b>				<b>22'322.25</b>
<b>480</b>	<b>Prélèvement fonds réserve</b>						<b>22'322.25</b>
66.480	Prélèvement fonds de réserve						22'322.25
<b>481</b>	<b>prélèvement financ. spéciaux</b>		<b>5'469.30</b>				
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		5'469.30				
<b>49</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>		<b>85'554.55</b>		<b>116'000.00</b>		<b>116'000.00</b>
<b>490</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>85'554.55</b>		<b>116'000.00</b>		<b>116'000.00</b>
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		49'554.55		80'000.00		80'000.00
351.4904	Location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	<b>5'742'688.91</b>	<b>5'772'761.57</b>	<b>5'535'120.00</b>	<b>5'539'200.00</b>	<b>5'907'858.94</b>	<b>5'925'348.58</b>
	<i>Excédent</i>		<b>30'072.66</b>		<b>4'080.00</b>		<b>17'489.64</b>



**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2017		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9</b>	<b>BILAN</b>	<b>8'391'695.10</b>	<b>8'361'622.44</b>	<b>8'165'292.09</b>	<b>8'165'292.09</b>		
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>8'391'695.10</b>		<b>8'165'292.09</b>			
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>451'112.81</b>		<b>236'112.29</b>			
<b>9100</b>	<b>Caisse</b>	<b>10'479.95</b>		<b>5'395.45</b>			
9100	Caisse	10'479.95		5'395.45			
<b>9101</b>	<b>Compte de chèque postaux</b>	<b>291'810.39</b>		<b>128'940.21</b>			
9101	La Poste 18-804-2	291'810.39		128'940.21			
<b>9102</b>	<b>Banques</b>	<b>148'822.47</b>		<b>101'776.63</b>			
9105	U B S C/C G1 503.689.1	75'537.87		56'038.73			
9109.2	Rend. Titres BCV 5003.44.44	25'402.35		32'193.80			
9113	Compte commercial BCV 5003.31.03	47'882.25		13'544.10			
<b>911</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>1'653'116.21</b>		<b>1'641'382.72</b>			
<b>9111</b>	<b>Comptes-courants débiteurs</b>	<b>89'235.60</b>		<b>19'447.65</b>			
9111	Banque Cantonale VD, gérance c/c 320.54.32	89'235.60		19'447.65			
<b>9112</b>	<b>Impôts à encaisser</b>	<b>1'299'870.09</b>		<b>1'357'700.70</b>			
9112.01	ACI Impôts PP+PM+IS	1'148'063.82		1'155'527.78			
9112.02	ACI Impôt anticipé des contribuables	139'218.99		147'123.35			
9112.03	ACI solde à recevoir	12'587.28		55'049.57			
<b>9114</b>	<b>Participations à recevoir</b>	<b>14'543.42</b>		<b>14'348.12</b>			
9111.1	AFC Berne, I.A. à récupérer	14'543.42		14'348.12			
<b>9115</b>	<b>Débiteurs</b>	<b>249'467.10</b>		<b>249'886.25</b>			
9115	Débiteurs	249'467.10		249'886.25			
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.</b>	<b>1'611'099.75</b>		<b>1'381'159.60</b>			
<b>9120</b>	<b>Titres &amp; placements</b>	<b>390'823.50</b>		<b>210'826.05</b>			
9120.1	TITRES BOURSE COMMUNALE	154'907.05		154'907.05			
9120.15	Réserve Synd.AF viticole BCV 5003.31.11	16'929.65		16'929.65			
9120.18	Fonds abri PC 2002 - cpte 5043.72.90	205'523.80		5'524.65			
9120.30	Réserve Domaine BCV 5003.31.01	4'121.60		24'123.30			
9120.40	Réserve Gravière BCV 5003.31.02	9'341.40		9'341.40			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2017		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9123</b>	<b>Terrains &amp; bâtiments</b>	<b>949'811.45</b>		<b>962'674.30</b>			
9123	Terrains et Bâtiments Patrimoine Financier	689'465.65		697'465.65			
9123.1	Terrains	260'345.80		265'208.65			
<b>9129</b>	<b>Autres biens patrimoine fin.</b>	<b>270'464.80</b>		<b>207'659.25</b>			
9129	Stock vins	270'464.80		207'659.25			
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>50'536.85</b>		<b>193'378.53</b>			
<b>9139</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>50'536.85</b>		<b>193'378.53</b>			
9139	Actifs transitoires	50'536.85		93'378.53			
9139.01	Avance péréquation et facture sociale			100'000.00			
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>4'625'829.48</b>		<b>4'713'258.95</b>			
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>3'276'502.70</b>		<b>3'223'720.15</b>			
9141	STATION D' EPURATION	1.00		1.00			
9141.1	Egouts des Jaccolats	77'255.70		102'255.70			
9141.10	ECF Torrent-Grande-Eau	297'083.80		312'083.80			
9141.10.1	ECF Grande-Eau /Pont CFF	102'030.25		88'331.90			
9141.11	EU rte de la Scie	16'779.25		26'779.25			
9141.13	Réfection Route de la Coche	32'693.00		43'193.00			
9141.13.1	Eau réfection Rte de la Coche	10'901.85		13'401.85			
9141.13.2	Egouts réfection Rte de la Coche	27'219.45		33'219.45			
9141.14	Travaux Rond Point et trottoirs RC	217'819.05		229'319.05			
9141.3	Terrain de football	1.00		1.00			
9141.5	Égouts Versvey	239'881.75		252'381.75			
9141.51	Eau - Versvey	53'239.15		65'739.15			
9141.6	Assainissement Maisons Neuves/Condém.Chât.	330'639.45		355'639.45			
9141.61	Égouts - Maisons Neuves	879'126.40		904'126.40			
9141.62	Eau - Maisons Neuves	437'286.40		462'286.40			
9141.70	Raccordement eau Boulevard+Ciclet	105'835.00		110'635.00			
9141.70.1	Eau Boulevard+Ciclet	73'084.25		76'084.25			
9141.70.2	Égouts Boulevard+Ciclet	43'954.45		45'954.45			
9141.8	Aménagement parkings Plantaud/La Souche			29'940.35			
9141.81	Parking Vers la Cour	268'324.55					
9141.9	Assainissement Champ Rogier	25'497.35		29'997.35			
9141.91	Eau - Champ Rogier	37'849.60		42'349.60			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2017		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>1'319'814.65</b>		<b>1'457'814.65</b>			
9142	Stand de tir Intercommunal			4'000.00			
9143	Bâtiments à amortir + (temple)	399'056.35		416'056.35			
9143.1	Immeuble La Couronne	920'758.30		1'037'758.30			
<b>9144</b>	<b>Installations S.I.</b>	<b>22'788.98</b>		<b>1.00</b>			
9144	Réseau d'eau	1.00		1.00			
9144.2018-7	Conduite Versvey eau+ défense incendie	22'787.98					
<b>9145</b>	<b>Forêts</b>	<b>2'001.00</b>		<b>2'001.00</b>			
9145	Forêts	2'001.00		2'001.00			
<b>9146</b>	<b>Mobilier, machines</b>	<b>4'722.15</b>		<b>29'722.15</b>			
9146	Mobilier, machine, véhicules à amortir	4'722.15		29'722.15			
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>		<b>8'361'622.44</b>		<b>8'165'292.09</b>		
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		<b>437'504.26</b>		<b>436'294.61</b>		
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>		<b>437'504.26</b>		<b>436'294.61</b>		
9200	Créanciers		416'930.23		437'258.70		
9202	AFC, créanciers		20'574.03		964.09-		
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS MOYEN &amp; LONG TERME</b>		<b>4'291'740.00</b>		<b>4'147'140.00</b>		
<b>9221</b>	<b>Emprunt par obligation simple</b>		<b>4'291'740.00</b>		<b>4'131'540.00</b>		
9220.14.1	BCV - La Couronne - ATF n° 5337 49 84 (2014-2023 1.6%)		212'500.00		262'500.00		
9220.15	Emprunt postal - PF 000594				1'460'000.00		
9220.15.1	SUVA - emprunt n° 40002730 (2018-2028, 1.04%)		1'500'000.00				
9220.15.2	Postfinance PF.005362 - parking Vers la Cour (2018-2023, 0.51%)		260'000.00				
9220.16	BCV ATF K 5403.16.18 (2017-2025, 0.63%)		1'805'000.00		1'869'800.00		
9220.3.1	BCV ATF H 5338.59.10 (ex CIP Souche+9220.9, 2014-2024, 2.03%)		514'240.00		539'240.00		
<b>9223</b>	<b>Emprunt public (prêt LIM)</b>				<b>15'600.00</b>		
9220.13	Prêt LIM, assainissement des Jaccolats				15'600.00		
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		<b>84'572.65</b>		<b>86'719.50</b>		
<b>9259</b>	<b>Passifs transitoires</b>		<b>84'572.65</b>		<b>86'719.50</b>		
9259	Passifs transitoires		84'572.65		86'719.50		
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>		<b>2'129'322.25</b>		<b>2'076'654.70</b>		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2017			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9280</b>	<b>Fonds rés. recettes affectées</b>		<b>650'919.40</b>		<b>613'251.85</b>		
9280.45	Fonds de réserve OM		109'551.19		108'402.86		
9280.46	Fonds de réserve réseau EC + EU		75'749.44		54'754.92		
9280.461	Fonds réserve STEP		83'153.38		62'159.38		
9280.81	Fonds réserve captage eaux		382'465.39		387'934.69		
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>1'478'402.85</b>		<b>1'463'402.85</b>		
9282.01	Fonds réserve domaine		49'105.90		49'105.90		
9282.02	Fonds réserve rebois.gravière		9'333.70		9'333.70		
9282.12	Fonds réserve protection des Ecots		135'000.00		135'000.00		
9282.14	Provision perte sur débiteurs		250'000.00		235'000.00		
9282.5	Fonds réserve travaux divers		50'000.00		50'000.00		
9282.66	Fonds réserve disp.abri PC		627'242.00		627'242.00		
9282.7	Fonds réserve pour immeubles		105'000.00		105'000.00		
9282.9	Fonds réserve reman.parcel.		252'721.25		252'721.25		
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>1'418'483.28</b>		<b>1'418'483.28</b>		
<b>9290</b>	<b>Capital</b>		<b>1'418'483.28</b>		<b>1'418'483.28</b>		
9290	Capital		1'418'483.28		1'418'483.28		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2018		Comptes 2017			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
	<i>Total</i>	<b>8'391'695.10</b>	<b>8'361'622.44</b>	<b>8'165'292.09</b>	<b>8'165'292.09</b>		
	<i>Excédent</i>	<b>30'072.66</b>					



**ENTENTE INTERCOMMUNALE  
SCOLAIRE AIGLE - YVORNE -  
CORBEYRIER**



# ECOLES - 2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>501</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE DES ECOLES</b>	<b>228'353.65</b>		<b>245'600.00</b>		<b>177'874.35</b>	
501.3102.00	Livres, documentation et insertions dans les journaux			100.00		55.00	
501.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	337.85		1'000.00		568.90	
501.3112.00	Achats de mobilier scolaire	77'412.95		92'000.00		63'297.55	
501.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	1'959.65		2'000.00		1'809.00	
501.3151.00	Entretien du mobilier, machines et matériel divers	500.60		500.00			
501.3152.00	Entretien du mobilier scolaire et des engins de gymnastique	15'333.00		10'000.00		5'213.15	
501.3156.00	Entretien des équipements et du matériel d'enseignement	585.00					
501.3188.00	Transports d'élèves	35'817.60		20'000.00		15'612.60	
501.3189.00	Frais divers	4'964.30		4'000.00		4'105.40	
501.3512.00	Part communale Fondation la Moneresse	14'264.00		15'000.00		13'433.00	
501.3512.10	Participation aux salaires de la Direction des écoles	38'093.90		40'000.00		38'506.55	
501.3522.00	Ecolages	16'758.00		40'000.00		16'208.00	
501.3659.00	Dons occasionnels	1'500.00		1'000.00		900.00	
501.3663.00	Part communale à des manifestations culturelles	20'826.80		20'000.00		18'165.20	
<b>502</b>	<b>BATIMENTS SCOLAIRES</b>	<b>1'982'187.05</b>	<b>57'908.90</b>	<b>1'994'700.00</b>	<b>34'000.00</b>	<b>1'877'439.35</b>	<b>47'726.78</b>
502.3011.00	Traitements	320'324.65		300'000.00		331'010.90	
502.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	27'308.85		25'200.00		27'917.40	
502.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	24'546.10		21'200.00		24'951.60	
502.3050.00	Assurances	4'270.10		7'200.00		6'414.10	
502.3114.00	Achats de matériel	10'600.95		12'800.00		14'809.80	
502.3122.00	Gaz	94'502.35		105'000.00		94'544.35	
502.3123.00	Electricité	79'730.75		100'000.00		92'293.30	
502.3124.00	Chauffage	148'342.60		100'000.00		124'362.90	
502.3133.00	Achat de produits de nettoyage	25'293.30		27'000.00		21'716.10	
502.3141.00	Entretien courant des bâtiments	235'410.65		171'300.00		256'616.95	
502.3141.10	Travaux d'amélioration	29'944.00		54'000.00			
502.3154.00	Entretien du matériel	1'833.50		1'000.00		1'172.15	
502.3161.00	Location salles de gymnastique	5'000.00		16'000.00		16'000.00	
502.3161.20	Location Monneresse	29'029.50		25'000.00		27'000.00	
502.3312.00	Amortissement des bâtiments	669'000.00		669'000.00		568'000.00	
502.3902.00	Imputation interne des assurances	24'192.25		30'000.00		25'542.10	
502.3902.10	Déprédations - imputation interne	36'957.50				3'887.70	

# ECOLES - 2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
502.3909.00	Intérêts imputés	215'900.00		330'000.00		241'200.00	
502.4112.10	Redevance électricité		19'974.80		20'000.00		19'150.93
502.4271.00	Locations		4'780.00		6'000.00		12'398.00
502.4361.00	Remboursements de traitements		5'124.30				6'505.55
502.4362.00	Remboursements de frais		21'853.05		8'000.00		9'400.30
502.4363.00	Remboursements de dommages		6'176.75				272.00
<b>513</b>	<b>FETE DES ECOLES</b>	<b>9'403.20</b>		<b>10'000.00</b>		<b>11'666.30</b>	
513.3170.00	Frais de manifestations	9'403.20		10'000.00		11'666.30	
<b>520</b>	<b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>		<b>264'025.75</b>		<b>210'000.00</b>		<b>244'947.95</b>
520.4512.00	Part de l'Etat et des communes aux charges de l'enseignement		264'025.75		210'000.00		244'947.95
<b>570</b>	<b>SPORTS SCOLAIRES ET CAMPS SPORTIFS</b>	<b>88'356.10</b>	<b>18'671.25</b>	<b>66'000.00</b>		<b>88'861.45</b>	<b>22'724.42</b>
570.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	6'842.40		8'000.00		11'122.80	
570.3163.00	Location d'équipements	8'385.50		5'000.00		6'395.00	
570.3180.00	Cours de ski	6'885.00				5'577.50	
570.3188.00	Frais de transports	37'045.60		30'000.00		30'243.00	
570.3652.00	Part au déficits des camps sportifs	29'197.60		20'000.00		31'112.65	
570.3653.00	Redevance utilisation piscine et débours activités sportives			3'000.00		4'410.50	
570.4511.00	Participation du Canton		18'671.25				22'724.42

# **SDIS CHABLAIS**



# SDIS Chablais - 2018

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>652</b>	<b>SDIS CHABLAIS</b>	<b>751'055.70</b>	<b>751'055.70</b>	<b>722'500.00</b>	<b>722'500.00</b>	<b>667'428.85</b>	<b>667'428.85</b>
652.3011.00	Traitements	103'119.15		145'000.00		86'769.80	
652.3013.00	Soldes	346'835.20		260'000.00		291'352.80	
652.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	24'042.20		26'100.00		12'952.25	
652.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	11'305.90		16'200.00		9'269.40	
652.3050.00	Assurances	2'100.35		2'700.00		1'372.45	
652.3060.00	Indemnisations et remboursements de frais	1'425.00		500.00			
652.3066.00	Subsistance lors d'intervention	10'555.15		14'000.00		11'124.45	
652.3091.00	Frais de formation	56'831.80		50'000.00		49'719.50	
652.3093.00	Frais sanitaires du personnel	5'274.35		5'000.00		4'375.15	
652.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	1'349.75		1'500.00		2'036.05	
652.3102.00	Livres, documentation et insertions dans les journaux	331.00		1'000.00		510.50	
652.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	3'342.35		3'000.00		1'084.40	
652.3115.00	Achat de véhicule	8'266.20		8'500.00		8'289.60	
652.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	746.85		3'000.00		7'805.00	
652.3116.10	Remplacement de matériel, d'outillage et de mobilier	1'127.45		5'000.00		2'840.30	
652.3124.00	Carburant	567.80		1'000.00		415.55	
652.3139.00	Produits lutte incendie et protection environnement	420.95				520.00	
652.3155.00	Entretien des véhicules	3'689.90		5'000.00		5'707.25	
652.3156.00	Entretien du matériel, de l'outillage et du mobilier	2'672.15		6'000.00		7'708.35	
652.3161.00	Loyer	146'722.50		147'000.00		146'745.70	
652.3181.00	Frais de ports	128.35		500.00		1'532.45	
652.3182.00	Frais de téléphones + CTA + OFCOM	1'653.90		2'000.00		1'840.80	
652.3186.00	Primes d'assurances des véhicules	3'420.80		3'500.00		246.60	
652.3189.00	Frais divers	910.00		500.00		130.00	
652.3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	75.00		500.00			
652.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	3'976.65		4'500.00		4'595.50	
652.3903.00	Imputation interne de carburant	10'165.00		10'500.00		8'485.00	
652.4356.00	Recettes diverses y compris DCH et secours routiers		38'922.55		28'000.00		39'298.00
652.4521.00	Participations des Communes		342'323.25		367'500.00		301'579.40
652.4651.00	Part de l'ECA		369'809.90		327'000.00		326'551.45